



*Première(s) page(s) manquante(s)
ou non numérisiée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

CHEZ NOS FRERES SEPARES

FONDAMENTALISTES ET MODERNISTES

Nous pouvons assister avec entière indifférence, ou plutôt avec les sentiments d'une heureuse sécurité, à la querelle entre fundamentalistes et modernistes, dont les principales sectes protestantes donnent en ce moment le spectacle. Le Catholicisme eut sans doute naguère sa crise de modernisme. Mais elle ne put être que bénigne. La raison en est qu'au sein du Catholicisme il ne saurait y avoir des fundamentalistes et des non-fundamentalistes. Tout ce qui est certainement de foi est fondamental, en ce sens qu'on ne saurait rien en rejeter sans renier la foi. Pour cela encore il n'y a pas de place dans l'Eglise catholique pour des modernistes au sens qu'a ce mot dans le camp protestant. Ils entendent par là ceux qui, pour se mettre en harmonie avec la pensée la plus moderne, répudient certaines croyances, regardées par d'autres comme fondamentales. Il ne saurait y avoir des modernistes de cette espèce dans le Catholicisme. Ils cesseraient par le fait même d'être Catholiques. Ils en ruineraient le principe fondamental, qui est de croire tout ce que Dieu a révélé, parce qu'il l'a révélé, et parce qu'il nous le propose et nous le déclare au moyen de son organe officiel sur la terre, l'Eglise établie par lui pour être dépositaire et interprète de sa révélation. En rejeter le point le plus minime, en dépit du motif que nous venons de dire, (parole de Dieu proposée et garantie comme telle par l'Eglise) c'est renier et perdre la foi, c'est, nous le répétons, n'être plus catholique.

Il en va tout autrement dans le Protestantisme. Les Modernistes les plus audacieux en appliquent les principes fondamentaux. Ceux-ci se réduisent à deux, l'un négatif et l'autre positif. Le premier, et le plus essentiel, est la répudiation du Catholicisme; le second est le libre examen substitué à l'autorité de l'Eglise fondée par Jésus-Christ. Or il est clair que les modernistes parmi les Protestants restent fidèles à ces deux principes. Ils les appliquent en toute rigueur. Ils sont des Protestants progressifs, avancés.

Il semblerait que les Protestants se réclament d'un autre principe plus élevé, plus sacré, à savoir l'autorité de la Bible. Mais à y regarder de près, ce principe est secondaire et subordonné aux deux autres.

Car, d'abord, s'ils affectent de faire si grand cas de la Bible, c'est en première ligne, par opposition à l'Eglise catholique, en vue d'en nier la mission et la nécessité. Ils prétendent n'avoir nul besoin de son autorité, attendu que la Bible leur suffit. De là vient leur ardeur à propager la lecture de la Bible, à la distribuer partout, même parmi les ignorants incapables de la lire et surtout de la comprendre. Son acceptation de la main des Protestants est une adhésion implicite à leur négation de l'Eglise; consentie par les Catholiques elle constitue un premier pas vers l'apostasie.

De plus, la croyance en la Bible que peuvent avoir les Protestants procède du libre examen. Ils y croient plus ou moins suivant leurs idées ou leur bon plaisir. Quand ils admettent qu'elle est la parole de Dieu, c'est qu'il leur plaît de l'admettre. Il leur est loisible de la considérer comme une complication purement humaine, voire même comme un tissu de mythes, de fables, d'interpolations. Ils en retranchent au besoin les versets, les

chapitres, les livres qui ne cadrent pas avec leurs vues. Au point de vue protestant personne n'a le droit de les en reprendre. De même pour le sens et l'interprétation, les coryphées du Protestantisme ont toujours concédé que chacun peut et doit croire qu'il est à même de comprendre mieux la parole de Dieu que son Eglise, et les hommes qui y exercent l'autorité. Et en effet, voulant dénier à l'Eglise catholique fondée par Jésus-Christ, le privilège de l'infaillibilité, ils auraient été par trop ridicules d'en gratifier leurs prétendues églises nouvellement fondées par des hommes.

Mais si l'Eglise, en recevant et expliquant la Bible, n'est pas infaillible, elle peut tomber dans l'erreur, et un simple particulier ou un groupe de dissidents, peut être dans le vrai contre elle.

Il est à peine besoin de faire remarquer qu'un tel principe, qui est celui du libre examen, ouvre la porte toute grande, à des variations, à des extravagances, à des témérités auprès desquelles les hardiesses du Modernisme sont presque anodines.

* * *

Nous disions en commençant que la lutte entre fondamentalistes et modernistes parmi les Protestants nous laisse, comme Catholiques, assez indifférents. Nous ne faisons pas grande différence entre les uns et les autres. Ce que les seconds sont devenus, les autres le sont en germe. Et ils sont également hérétiques.

Nous entendons ce mot, que les Protestants nous ont pris, dans un sens qui n'est pas et ne peut être le leur. Un hérétique n'est pas seulement celui qui ne croit pas ce que nous croyons, ou croit ce que nous ne croyons pas. C'est celui qui, tout en se disant chrétien, n'a pas

la Foi. L'hérésie est une espèce d'infidélité, enseigne S. Thomas, et les autres théologiens. Elle a le trait commun de tout infidélité, c'est de contredire et d'exclure la Foi.

De nouveau nous nous trouvons en présence du fait que nous venons de signaler. Les Protestants ont emprunté à la dogmatique catholique et emporté avec eux le mot de Foi. Mais ils en ont changé le sens. Ils comprennent par là toute croyance religieuse quel qu'en soit le motif, même et surtout si elle est dénuée de motif, si elle est aveugle.

La Foi par contre au sens catholique est une croyance ayant pour motif la révélation et l'affirmation divine certifiée au nom de Dieu par l'organe attitré de sa parole, c'est-à-dire par l'Eglise. Par conséquent toute croyance qui ne procède pas de ce motif, n'est pas la Foi, la Foi divine, théologale, c'est à tort qu'on lui en donne le nom.

Il s'ensuit aussi qu'il n'y a et ne peut y avoir qu'une seule Foi. Dans la langue française issue de la pensée catholique, le mot de foi n'a pas de pluriel. Il en a un en anglais, et probablement en d'autres langues également marquées de l'empreinte protestante.

Les Catholiques ne diront jamais comme les Protestants, à moins que ce soit par distraction: la foi bouddhiste, la foi musulmane, la foi épiscopaliennne, presbytérienne, etc. Il n'y a qu'une seule foi; la croyance motivée comme on vient de le dire. Ceux qui croient pour d'autres motifs que celui-là, n'ont pas la foi, ce sont des infidèles de quelque espèce d'infidélité, ce sont au moins des hérétiques. Or, les Protestants comme tels, ne croient pas ce qu'ils croient, pour le motif propre de la Foi. Ils choisissent les dogmes auxquels ils adhèrent

suivant leurs lumières, leurs goûts, leurs intérêts. La raison de leur croyance se résout en des motifs humains. Ce n'est pas la Foi, ou croyance en la parole de Dieu authentiquement certifiée.

C'est pour cela qu'ils sont tous hérétiques. Ils n'ont pas la Foi. Ils ont conservé le mot d'hérésie. On lit parfois que telle de leurs sectes a jugé et condamné quelqu'un de ses membres pour le crime d'hérésie. Mais l'hérésie pour eux ne peut être que relative. Elle se réfère au Credo, à la profession de foi, à l'ensemble des croyances adopté par une secte déterminée. L'hérésie dans le sens catholique est une chose absolue. Elle consiste à n'avoir pas la Foi. N'avoir pas la Foi n'est pas seulement refuser de croire ce que Dieu a dit, c'est aussi ne le croire que sur un motif étranger à la Révélation divine.

S. Thomas suppose le cas d'un hérétique qui croirait tout ce que Dieu a révélé, à l'exception d'un seul article. Il se demande si cet homme aurait la foi concernant au moins les articles réellement révélés auxquels il croit. S. Thomas répond non. Car, si l'autorité divine ne lui suffit pas pour gagner son assentiment sur un point, on en doit forcément conclure que s'il admet d'autres points, c'est pour des motifs naturels, humains, qui ne sont pas ceux de la parole de Dieu. Nous ajouterons que peu importe le nombre des articles de foi ainsi rejetés par l'hérétique. Il a renié l'objet formel, le motif propre de la Foi. Il n'y croit plus, il en appelle à d'autres motifs. Disons plus : alors même que sa croyance serait pleinement conforme en fait à la Révélation divine, cette conformité de pure rencontre ne lui donnerait pas la Foi.

Il est affligeant de penser que le Protestantisme en plaçant à la base de ses croyances le principe du libre examen, a rejeté de propos délibéré le motif, l'objet formel de la Foi Divine. Ils se sont interdit le droit de dire: Je crois fermement telle ou telle vérité, parce que je sais d'une certitude divine que Dieu l'a révélée. Tout ce qu'ils peuvent dire est: Je crois, parce que, après examen, suivant mon jugement, ou celui d'autres hommes, eux aussi faillibles, il me semble que Dieu a révélé.

Tout autre est la position du Catholique. Il sait par l'histoire évangélique, indépendamment encore de la Foi, que Jésus fonda une Eglise et lui promit son assistance jusqu'à la fin des temps. L'Eglise est sans doute pour une large part le canal par où nous arrive l'affirmation de ce fait. Mais avant même de tenir compte de son autorité divine, on ne saurait lui dénier le caractère d'un témoin historique de première valeur. D'autant plus que son témoignage est corroboré par des documents écrits dont on ne conteste pas la teneur et l'authenticité. Il arrive tous les jours dans les choses humaines qu'un mandataire est cru sur parole touchant le fait de son mandat. Celui-ci une fois reconnu, à la manière d'un fait historique, le mandataire n'agit plus en son nom, mais par l'autorité de celui qui l'envoie. Il en va de la sorte dans la genèse de notre foi, relativement à la doctrine proposée par l'Eglise. Elle se décompose pour ainsi dire en deux temps. Nous apprenons d'abord par l'histoire que Jésus-Christ fonda une Eglise, et qu'il lui fit une promesse d'inerrance concernant tout ce qu'il avait enseigné. Ce n'est pas encore la foi. Puis, quand l'Eglise enseigne, en vertu de son mandat, nous la regardons comme l'organe de la parole

de Dieu; nous y croyons, non plus seulement à raison de sa véracité historique, mais parce qu'elle est investie de l'autorité divine, de l'assistance du Saint-Esprit à l'effet de nous enseigner *omnem veritatem*. Nous avons la Foi proprement dite, la Foi divine, théologique.

Par où l'on voit que nous ne commettons pas un cercle vicieux, en recevant de l'Eglise le témoignage *historique* de son mandat, puis en y déférant, nous y soumettant, nous y confiant, à l'effet de croire à ce que Dieu l'a chargée de nous déclarer en son nom.

* * *

La Foi proprement dite requiert deux conditions indispensables. Il faut que son objet soit révélé par Dieu; il faut de la part du croyant que le motif de sa croyance soit la révélation divine. Il ne faut pas que ce motif se ramène en dernière analyse à une raison d'ordre humain. La foi prétendue des protestants qui en appellent en dernier ressort au libre examen, au jugement privé, ne remplit pas la seconde condition. Elle est une foi humaine.

Certains d'entre eux, des sectes entières, pour échapper à ce reproche, n'hésitent pas à concéder aux individus le privilège qu'ils dénie à l'Eglise entière: le privilège de l'assistance divine voire même de l'inspiration. Ils prétendent que Dieu leur parle intérieurement, spécialement quand ils lisent ou entendent lire la Bible, qu'il leur en révèle le vrai sens, et leur dicte ce qu'ils doivent croire, faire, penser. En quoi ils revendiquent un privilège auquel nul pape n'a jamais aspiré. Quand le chef de l'Eglise catholique juge expédient de décider un point de doctrine sur lequel plane encore un léger doute, ou de sanctionner de tout le poids de son

autorité ce qui déjà est universellement tenu pour certain, il procède avec des précautions infinies. Il consulte, étudie, s'aide des lumières des plus doctes et des plus érudits parmi les théologiens, interroge tout le monde catholique. Il s'agit de savoir si le point en question est cru universellement, s'il l'a été toujours et partout sauf de rares exceptions, s'il est moralement sûr que sa connaissance et sa croyance remontent aux premières sources de la Révélation, à la parole de Dieu. Pendant ce temps-là, le souverain pontife prie instamment et fait prier, afin d'être éclairé, assisté, gardé de toute présomption, de toute précipitation, de toute témérité, car il sait qu'il n'est pas impeccable, et qu'il répondra devant Dieu de l'usage qu'il fait du privilège dont il a été gratifié pour le bien du troupeau.

C'est seulement, en règle générale, après avoir mis en œuvre tous ces moyens d'information, qu'il se croit autorisé à prononcer un verdict définitif et irrévocable. Il n'invoque pas une inspiration venue directement du Ciel, ni son pouvoir discrétionnaire de décider. Il déclare seulement que le point débattu a été certainement révélé par Dieu dans le passé, et que tout fidèle peut et doit y ajouter foi, comme à la parole même de Dieu. Il appuie cette déclaration sur la promesse du Christ de rester avec son Eglise jusqu'à la fin des temps, de ne pas permettre que l'esprit du mal et de l'erreur y prennent jamais le dessus.

Nous n'avons pas besoin, nous semble-t-il, de faire ressortir la distance qu'il y a entre cette humble attitude de l'Eglise catholique dans la personne de son chef, et celle des novateurs, initiateurs de sectes plus ou moins hétéroclites, issues du protestantisme, comme les branches sortent du tronc. Ils commencent par gonfler

d'orgueil leurs sectateurs, par leur enseigner qu'ils sont bien supérieurs à l'antique Eglise, fussent-ils les plus ignorants des hommes ; qu'ils la doivent mépriser, honnir. On leur apprendra qu'il est beau de recevoir directement de Dieu les vérités à croire, sans l'intervention de l'homme. Ils devraient pour être conséquents rejeter les divines Ecritures, rédigées par des hommes. Quelques-uns le font. Ceux qui ne vont pas si loin ont été persuadés que pour l'intelligence de la Bible, ils sont positivement et personnellement inspirés de Dieu. Ils ne semblent voir aucune difficulté à ce que le Saint-Esprit se mette en contradiction avec lui-même, en révélant telle chose à une certaine secte et l'opposé à une autre. Il y a sans doute de petites Eglises qui se croient seules en possession de la vérité, et de la présence de l'Esprit divin, et anathématisent le reste de la Chrétienté et de l'humanité. Elles ont la logique pour elles, donné le principe de l'inspiration privée. Mais il est incroyable qu'elles se prennent au sérieux, elles et leurs prétentions. Tout cela ressemble à une parodie que l'on est tenté de qualifier de ridicule et d'odieuse. Il faut reconnaître qu'elle est peu de notre temps. La pente sur laquelle glisse la pensée protestante est moins le fanatisme de l'humain au divin.

La logique des choses pousse le protestantisme vers une prétendue religion sans dogmes, sans préceptes, sans sacrements ni autres rites sacrés. D'aucuns sont déjà parvenus à cet aboutissant et ils s'en glorifient comme d'un grand progrès. Ils ne s'occupent pas assez de savoir si Dieu en juge de la sorte. C'est par ce côté qu'il faut tout d'abord considérer la chose. L'important n'est pas de contenter, de surexciter l'orgueil humain, mais de connaître et d'accômplir la volonté divine.

La religion chrétienne a deux fins, dont l'une est trop laissée dans l'ombre. Il semble que le Protestantisme en a peu le soupçon et la conçoit très mal. Elle consiste non seulement à rendre à la Divinité l'honneur qui lui est dû, mais à conduire l'homme jusqu'à la possession de la béatitude divine. Nous l'appelons la vie éternelle, le Ciel, etc. Elle est à certains égards le but principal du Christianisme, la raison pour laquelle le Fils de Dieu s'incarna. Il le fit pour apporter aux hommes le pouvoir de devenir les fils et héritiers de Dieu, le copartageants de sa béatitude infinie. Ce serait une grande erreur, une monstrueuse présomption de nous imaginer que cette destinée nous appartient de droit, pourvu que nous ne nous en rendions pas positivement indignes. Nous l'appelons surnaturelle, parce que nulle créature, aussi sublime qu'on la suppose, n'y saurait prétendre en vertu de sa nature, y atteindre par ses propres moyens. Elle est naturelle à Dieu seul. Par conséquent, Dieu seul peut nous dire s'il nous y appelle, et par quels actes il veut que nous manifestions notre humble acceptation, la juste appréciation du don infini qu'il nous offre et nous confère. Tout cela entraîne la nécessité d'une Révélation, d'un ensemble de dogmes, de signes sacrés d'institution divine, c'est-à-dire convenus entre Dieu et l'homme, pour que celui-ci vivant encore de la vie des sens, se soumette à bon escient aux opérations divines. Les dits signes sont appelés des Sacrements. Ils mettent les choses de Dieu à la portée de l'humanité terrestre. Les rites religieux sont pour elle une nécessité.

Dieu ayant institué la Religion dans le but de conduire l'homme au terme de sa destinée éternelle, il dut la mettre à la portée de la moyenne du genre humain,

nous dirions même des plus humbles, des plus pauvres, des plus ignorants, des plus grossiers, *pauperes evangelizantur*, et non pas seulement ni principalement d'une élite intellectuelle ou sociale.

Quoi qu'il en soit, les hommes qui se croient de force à s'élever par eux-mêmes à une destinée divine et bienheureuse, dont l'idéal est de ne pas s'inquiéter de savoir si Dieu a parlé, et — supposé qu'il ait parlé, qu'il ait révélé des dogmes, — de les ignorer, de ne tenir aucun compte de la voie qu'il a tracée pour monter jusqu'à lui, le font à leurs risques et périls, c'est le moins qu'on puisse dire.

Ce n'est pas malheureusement le pire. Les hommes dont nous parlons ne savent pas qu'ils partagent à leur manière la grande aberration d'où vinrent toutes les superstitions, toutes les infidélités, toutes les impiétés. Elle remonte très haut, plus loin que l'origine des temps. Elle entraîna la chute de Lucifer et de ses Anges.

Quand Dieu eut créé les Esprits purs, il leur offrit, comme il devait faire un jour pour l'homme, de les introduire dans son Ciel, c'est-à-dire de les diviniser en les associant à sa vie béatifique et glorieuse. C'était une grâce, une faveur surnaturelle. Le Créateur les mit en demeure de l'accepter comme telle, avec reconnaissance et humilité. Or, Lucifer la repoussa. Il aurait voulu que cette destinée sublime fût l'apanage de sa nature. Et comme il vit clairement que cela était impossible, contradictoire, il aima mieux la répudier. L'orgueil lui dit qu'il était plus noble, plus fier, d'être sa propre fin, de trouver en soi-même son bonheur suprême, sa béatitude, à la manière de Dieu. Telle est, d'après l'explication lumineuse de S. Thomas, la manière dont Satan voulut se faire l'égal de Dieu. Il prétendit être

sa fin dernière, l'objet de son culte à la place de Dieu, puis devenir aussi la fin dernière, le dieu des autres créatures d'une nature inférieure à la sienne.

Son exemple n'est que trop, quoique inconsciemment, suivi par les hommes sur la terre.

La faute de Lucifer se décompose, pour ainsi dire, en deux mouvements. En premier lieu, acceptation conditionnelle de l'offre divine, de la divinisation, mais à la condition que celle-ci ne serait pas une grâce, un don surnaturel. En second lieu, vu l'impossibilité évidente de la dite condition, refus absolu de monter jusqu'à la sphère divine, option des régions inférieures, préférence de sa propre nature à la participation par grâce de celle de Dieu.

Or, c'est de l'une de ces deux manières que pèchèrent et pèchent encore toutes les soi-disant religions qui sont d'origine humaine. Un grand nombre d'entre elles aspirèrent au divin, mais elles supposèrent que l'homme peut s'y élever par ses propres moyens. Le paganisme se crut le pouvoir de déifier, s'il lui plaisait, les êtres de la création, d'obliger la divinité à s'unir, à s'identifier avec les objets qu'il choisissait pour leur rendre un culte. A plus forte raison s'attribua-t-il le droit de déterminer quels actes devaient rapprocher l'homme de la Divinité. Il ignore qu'il appartient à Dieu seul de descendre jusqu'à nous et de nous élever jusqu'à lui.

Le Protestantisme, comme tel, tombe dans le même travers. En érigeant en principe le libre examen, en concédant à chacun le droit, en s'aidant de la Bible, de se faire sa religion, moyennant laquelle il se sauvera, c'est-à-dire, méritera d'entrer dans le Ciel de Dieu, le Protestantisme, dis-je, prétend lui aussi s'élever jusqu'à Dieu par les seules forces humaines, par les forces de la

nature. Il ignore ou ne veut pas savoir qu'il appartient à Dieu seul de nous faire monter à de telles hauteurs, de nous le dire, de nous indiquer la route, de nous soulever par sa grâce, etc. Nulle créature n'a le pouvoir de lui prêter ses vœux, sur ce sujet, de lui poser des conditions. Le mettre en demeure de les accepter, de les sanctionner, c'est de la présomption, cela s'appelle tenter Dieu. *Non tentabis Dominum*. Tout homme qui a la hardiesse de fonder une religion, une secte, sous prétexte de réforme ou autre semblable encourt ce reproche. Il tente d'escalader le Ciel, de monter jusqu'à Dieu par les forces de l'homme. Ses sectateurs sont des dupes, sinon toujours des complices. La vraie Religion ne peut être que d'institution divine. La seule attitude légitime du côté de l'homme, est celle d'une acceptation humble, docile, intégrale, de tout ce que Dieu a daigné nous faire savoir, de tout ce qu'il nous mande par l'organe de la société établie par lui avec mission de nous enseigner en son nom.

Ceux dont nous venons de parler acceptent le don divin, mais avec la prétention d'en bénéficier à leur manière et non à celle de Dieu. L'aboutissant logique de leur tentative est celui auquel s'arrêta Lucifer. Pour l'homme, créature très compliquée, à l'intelligence relativement peu lucide, le procédé peut être lent, et n'atteindre son développement logique et naturel qu'après des générations et des siècles. Lucifer vit à l'instant qu'il était dans l'impuissance absolue de s'élever aux hauteurs de la divinité par ses propres moyens, comme il le voulait, et autrement que par la grâce du seul vrai Dieu. Il embrassa, à l'instant aussi, le parti d'y renoncer, de s'en détourner totalement de se replier sur sa propre nature, d'en faire sa fin dernière, son dieu. Aux

yeux des hommes, la chose n'est pas aussi évidente ni si prompte. Ils peuvent encore se flatter de l'espérance que Dieu adoptera, sanctionnera leurs voies, et les investira d'une valeur divine. La chose n'est pas absolument impossible, et elle a pu se produire en faveur des âmes sincères, incapables de connaître les intentions et les voies de Dieu à l'égard de l'humanité. Mais, à prendre les choses en elles-mêmes, ceux qui, de parti-pris, veulent ignorer et barrer les sources d'information par lesquelles Dieu a résolu de nous faire connaître sa révélation, deviennent fatalement la proie du doute, du scepticisme regardant la destinée céleste et divine; et, désespérant pratiquement d'y atteindre, et n'y croyant plus, ils y renoncent, le nient, et se tournent vers l'ordre purement naturel. L'objet et la fin des prétendues religions qu'ils s'efforcent d'établir devient l'homme, l'humanité.

Ce n'est pas qu'ils croient à la déification ou à la divinisation de l'homme par une grâce de Dieu. Ce ne serait pas mettre la créature à la place du Créateur. Dieu peut, sans déroger, sans abdiquer, revêtir, s'il lui plaît, la forme et jusqu'à la nature humaine. Il peut aller plus loin, il peut dans le but de se rapprocher, de se mettre à la portée de l'homme prendre la forme d'un humble aliment, nous dirions d'un fétiche. Dieu est libre de descendre jusque là. En admettant la possibilité de faits pareils, nous rendons hommage à la bonté infinie de Dieu, à sa munificence sans borne. Sur ce terrain on n'a pas à craindre de dépasser la mesure, pourvu que l'on rapporte tout à la grâce, et que l'on n'affirme rien que sur le témoignage bien positif de la Révélation. Dieu est libre de déifier sa créature, en descendant jusqu'à elle et en l'élevant jusqu'à lui, en lui communiquant sa

propre Divinité; il est digne de Lui qu'il le fasse dans une large mesure. Mais quand il le fait c'est une faveur gratuite, une grâce à laquelle nul être créé n'a le droit d'élever ses prétentions. Nous l'appelons surnaturelle. Et, encore une fois, Dieu seul, par sa Révélation, peut nous renseigner sur ce sujet.

Les hommes dont nous parlons ne l'entendent pas de la sorte. Leur idéal est une prétendue religion qui ignore Dieu; une religion sans dogme révélé, sans rite sacré, dont la seule fin soit l'homme, l'humanité, son évolution naturelle. On y tend, et chaque pas dans cette direction est salué comme un progrès glorieux. On ne se doute pas que c'est du satanisme et rien de plus. Ainsi Lucifer, devenu Satan, voulut s'élever à la hauteur et au-dessus de Dieu, en se faisant sa fin ultime, l'objet de son culte, de sa religion.

La destinée que Dieu lui offrait, et qu'il offre à l'humanité, est la plus haute, la plus divine qui soit possible. Mais elle est une grâce, et elle doit être reçue comme une faveur absolument imméritée. Elle implique une dépendance, un état de soumission aux desseins de Dieu, la croyance à sa parole, l'emploi fidèle des moyens qu'il a institués pour nous y conduire. Il est impie de leur substituer d'autres moyens d'invention humaine. Il est encore plus impie de repousser le don de Dieu, de reporter sur l'homme ce qui revient à Dieu, de proclamer par exemple, (ce qui s'entend et se lit fréquemment,) que la vraie et définitive religion, la religion de l'avenir, sera celle qui se réduira à la charité. Et par la charité on se garde d'entendre la charité chrétienne et divine, c'est-à-dire l'amour de Dieu débordant sur les hommes. On entend par là un certain amour de l'huma-

nité pour elle-même, pour ce qu'elle pourra devenir un jour, sinon pour ce qu'elle est présentement.

La déification de l'homme est l'objectif, le rêve de toutes les religions de la terre. Mais il y a diverses manières de l'entendre. Une seule est possible. C'est la déification par la *grâce*. Elle consiste en ce que Dieu, le seul Dieu, daigne très librement, par pure bonté, s'unir à l'homme, le rendre Dieu ou, à tout le moins, divin. Elle n'entraîne pas le polythéisme, puisque Dieu par elle communique sa divinité, l'unique Divinité, mais ne la multiplie pas. Il fait part à l'homme de sa nature, de sa personnalité, de sa vie, de sa béatitude. Quand nous adorons un Homme-Dieu, nous n'encourons pas le reproche d'idolâtrie. Il en va de même quand nous rendons un culte religieux, d'ordre divin, quoique inférieur à l'adoration proprement dite, à des êtres humains que la Grâce a élevés à partager la vie divine. Nous rendons par là hommage à la bonté infinie du seul vrai Dieu. Mais nous n'attribuons qu'à lui le pouvoir et le droit de descendre vers ses créatures, pour les élever au partage de sa divinité, à un degré quelconque. Puis, pour reconnaître le fait, nous attendons que, par sa parole directe ou indirecte, il nous en ait donné l'assurance. Nous sommes loin de nous arroger la puissance de nous élever ou d'élever autrui jusqu'aux hauteurs de la Divinité. Ce fut l'erreur du paganisme. Ce fut celle de toutes les sectes religieuses fondées par les hommes.

Nous avons le droit et le devoir d'opposer une fin de non-recevoir absolue à toute religion fondée par un homme (ou une femme). Nous n'avons nul besoin d'en examiner la doctrine, les pratiques. Nous savons à l'avance que, à raison de son origine humaine, elle ne saurait nous acheminer et nous diriger vers notre fin

et notre destinée, qui par la volonté souveraine et infiniment miséricordieuse de Dieu, est une destinée divine. Elle est jugée, quelles que soient ses prétentions, par le fait qu'elle ne remonte pas positivement à une révélation divine.

Cette condamnation atteint le Protestantisme comme tel, par conséquent le Protestantisme sous toutes ses formes et à tous ses degrés. Son principe fondamental dont il se glorifie, est la suprématie de la raison individuelle et humaine. C'est elle qui juge en dernier ressort la parole de Dieu, qui prononce sur son authenticité, sa signification. Nous avons dit plus haut que le Protestantisme n'a qu'une foi humaine. C'est elle de plus qui prétend dicter à Dieu les conditions du salut, c'est-à-dire comme nous ne cessons de le répéter, les conditions de la déification ou de la divinisation de l'humanité. Par conséquent aussi le Protestantisme prétend escalader le Ciel de Dieu par les forces de l'homme, en faisant fi de l'Eglise instituée par le Fils de Dieu, pour être son organe et son instrument. Ses fondateurs se firent sciemment ou non les imitateurs de Lucifer, devenu Satan.

* * *

Tout ce qui précède regarde le Protestantisme, comme tel. Mais nous ne voudrions pas l'appliquer rigoureusement à tous les Protestants pris individuellement. Nous avons dit que le Protestantisme, en vertu de ses principes fondamentaux, n'a pas la Foi. Nous avons dit aussi que, en vertu des mêmes principes, il élève la prétention monstrueuse de monter jusqu'à Dieu, jusqu'à la béatitude divine, par l'effort humain. Cela est vrai en théorie, de ceux qui sont de purs protestants.

Mais cela ne l'est pas de ceux qui s'inspirent à leur insu des principes catholiques. Nous aimons à croire que le nombre de ces derniers est très grand, parmi les populations protestantes.

Nous parlons surtout du peuple. Il reçoit de ceux qui à ses yeux représentent l'Eglise un enseignement partiellement révélé en fait. Il sait que Jésus-Christ a fondé une Eglise, qui est son organe, et à la mission de garder et de prêcher la doctrine qu'il vint apporter aux hommes. Quelle est cette Eglise, les gens du commun, parmi ceux qui sont nés en dehors du Catholicisme sont dans l'incapacité d'en juger par eux-mêmes. Ils sentent cela. Ils s'en rapportent légitimement à ceux qu'on leur a appris dès l'enfance à regarder comme leurs pasteurs et leurs guides, et qui sont censés leur parler au nom de la véritable Eglise de Jésus-Christ. On ne saurait les en blâmer, et on peut soutenir que Dieu approuve leur conduite. Ils croient virtuellement dans la véritable Eglise, et à son magistère divin. Ce sont des catholiques inconscients. Il leur est possible, moyennant la grâce de Dieu, d'avoir la foi, d'appartenir à l'âme de l'Eglise.

Leur bonne foi n'est guère douteuse. On a dit et écrit que, pour rester dans la bonne foi, l'hérétique a besoin de n'avoir jamais soupçonné qu'il ne professe pas la vraie religion, qu'il n'appartient pas à la véritable Eglise; que par conséquent il a le devoir de chercher, de s'enquérir. Mais c'est de la théorie pure, qui n'est pas applicable à la masse du peuple. La conscience très vraie de son impuissance absolue à trouver, à juger par lui-même qui est dans le droit chemin, parmi les nombreuses sectes religieuses qui se disputent la chrétienté, dispense l'homme du peuple de l'obligation de chercher.

Sauf de très rares exceptions le droit naturel lui dit d'en croire les hommes éclairés, instruits, les professionnels en matière de religion, de son entourage. S'il s'adresse à d'autres guides, il lui faudra décider, par son propre jugement qui est dans le vrai, ce dont, de nouveau, il est profondément incapable. Le parti raisonnable pour lui est de rester où il est. Car, nous le répétons, en recevant avec docilité l'enseignement révélé de la bouche de ceux que ses ancêtres lui ont affirmé être les représentants légitimes de l'Eglise fondée par le Sauveur, il agit en catholique et non en protestant. Il croit lui aussi à la parole de Dieu, parce qu'elle est la parole de Dieu. On ne voit pas pourquoi il n'aurait pas la Foi proprement dite.

Cette solution qui vaut pour les simples, les ignorants, les enfants, pour la masse, n'est pas aussi sûre, si on l'étend aux coryphées, aux fondateurs et chefs de sectes. Dans ceux-là aussi cependant il faut faire la part de l'ignorance, de l'illogisme. Quoi qu'il en soit, si nous devons dégager nettement les principes, et nous y attacher, nous n'avons guère le droit de juger les personnes sur leurs dispositions intérieures, leurs intentions, leur bonne ou mauvaise foi. C'est le secret de Dieu. La charité nous commande de souhaiter, de désirer que la sincérité, la bonne foi, la Foi divine et théologique règnent en fait dans les cœurs du plus grand nombre possible de ceux qu'on a la coutume d'appeler "nos frères séparés".

On ne peut nier toutefois que plus un protestant est imbu du protestantisme, plus le salut lui est difficile. Sans la Foi il est impossible de plaire à Dieu". La foi dont parle le Livre Saint, c'est la foi proprement dite, la Foi divine, et non la foi humaine, non la foi en ses

propres lumières et en celles de quelque autre homme, individu ou organisation. Les fondateurs et propagateurs du Protestantisme proclamèrent le principe du libre examen, mais ils entendirent bien s'en réserver en fait l'usage exclusif. Devenus chefs de sectes, ils se réclamèrent d'une autorité divine. Les peuples qui les suivirent de gré ou de force, en vertu d'un atavisme resté catholique, et se sentant incapables de contrôler leurs prétentions, s'y soumirent. Inutile de dire qu'ils étaient trompés. Mais ils l'étaient à leur insu. La divine Providence sut se servir de leur erreur, pour leur rendre possible la Foi en la parole de Dieu, proposée par son Eglise.

Si un fidèle fait un acte de foi en la présence réelle du Sauveur devant une hostie qu'il croit consacrée, mais qui en fait ne l'est pas, fait-il un véritable acte de foi ? S. Thomas pose la question, et il la résout par l'affirmative. L'acte de foi se rapporte à la présence réelle du Christ dans toute hostie dûment consacrée, en passant, sans s'y arrêter, par l'hostie qui est censée l'être, quoique par accident elle ne le soit pas.

Tel nous semble le cas du protestant qui croit à l'enseignement divin proposé par l'Eglise, mais qui se trompe sur le fait de la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Son acte peut être un véritable acte de foi, le disposant à la charité qui sanctifie et sauve.

Il faut convenir toutefois qu'un tel acte de foi est bien difficile dans le troupeau strictement moderniste. Quand ses bergers et instructeurs déclarent ne pas enseigner le moins du monde une doctrine révélée, et ne parler qu'au nom de la science, on voit à peine comment leurs ouailles ont la possibilité de faire un acte de foi en la parole de Dieu. La ressource qui leur est laissée

est d'ignorer théoriquement et pratiquement les spéculations de leurs soi-disant pasteurs, de conserver au fond de leurs cœurs une mentalité chrétienne, leur persuadant que Dieu a effectivement parlé, et qu'il leur parle dans les bribes de vérité dont leurs ministres se font encore les interprètes presque malgré eux. Là encore les chances du salut sont du côté des humbles, des petits: *Revelasti ea parvulis.*

* * *

Comme nous le disions un peu plus haut, quand le bon peuple des protestants regarde, (vaguement au moins), ses ministres comme les organes de l'Eglise fondée par le Sauveur, et comme investis d'une autorité divine pour les enseigner, il est induit en erreur: une erreur qui lui est peut-être salutaire, à la manière que nous avons expliquée, mais erreur quand même.

Il est manifeste en effet que les ministres protestants ne sont pas les ministres de Jésus-Christ. Ils ne sont que les ministres des hommes.

D'abord, ils ont perdu ou rejeté le pouvoir d'ordre, qui remonte par les Apôtres et leurs successeurs jusqu'à Jésus-Christ. L'ordination qu'ils prétendent conférer, et dont la plupart des sectes ont gardé le nom, est un simulacre inventé par les hommes. Nous ne pouvons pas même faire une exception pour les Anglicans. Il semble dûment prouvé par l'histoire que la chaîne des consécérations épiscopales fut intentionnellement brisée sous Henry VIII. Leurs prétendus évêques ne le seraient que de nom. Tout le monde sait que la question fut de nouveau posée et débattue à Rome, sous le pontificat de Léon XIII, avec désir évident de la part de ce dernier de trouver une solution agréable aux personnages dis-

tingués parmi les Anglicans qui penchaient vers la réunion avec l'Eglise catholique. Mais la chose fut reconnue impossible.

Par conséquent, en se plaçant du côté des Episcopaliens, il est évident que la question reste à tout le moins douteuse; que très probablement leurs évêques ne sont pas des évêques que, lorsqu'on les voit ordonner, confirmer, bénir, ils accomplissent des cérémonies purement humaines, des espèces de parodies en elles-mêmes, quelle que soit l'intention de leurs acteurs.

Mais à supposer que les Episcopaliens eussent conservé le pouvoir de l'Ordre, la question se pose à nouveau touchant un autre pouvoir: celui dont il est dit: *Posuit episcopus regere ecclesiam Dei*. Pour posséder le droit de régir l'Eglise de Dieu, un évêque a besoin d'une investiture divine, remontant à Jésus-Christ par les Apôtres. Or, le pouvoir de gouvernement qu'exercent les évêques anglicans ne remplit pas cette condition. Il ne remonte qu'à Henri VIII, ou à sa fille Elisabeth. Il implique la reconnaissance du prétendu droit divin, qui était censé conférer aux rois un pouvoir absolu, même dans les choses de la religion; un pouvoir presque égal à celui que revendiquaient dans la Rome païenne les Césars déifiés; un pouvoir supérieur à celui des représentants du Christ, sinon supérieur à celui du Fils de Dieu lui-même. C'est en vertu de ce prétendu pouvoir que Henry VIII, et ses successeurs protestants nommèrent aux évêchés, des fonctionnaires mitrés, et ne se réclamant que du pouvoir royal, pour régir l'Eglise de Dieu. Même en Amérique le pouvoir des évêques anglicans n'a pas d'autre origine. Ce qui, au point de vue politique et national, est une singulière anomalie. De quelle manière la résout-on, ou essaie-t-on de la résoudre,

Je ne sais. Mais ce ne peut être encore qu'en mettant l'homme à la place de Dieu.

La plupart des autres sectes, ou dénominations en ont pris leur parti. Leur ministre, quand elles en ont un, c'est un homme qui s'est *envoyé* lui-même, et a été accepté par d'autres hommes aussi peu nantis que lui d'une commission divine pour parler et agir au nom du Christ. Quand le peuple l'élit, quand ses futurs collègues lui confèrent une prétendue ordination, ils procèdent au nom de l'homme, et n'ont aucune preuve que Dieu sanctionne leur choix et fasse réellement de l'homme sur lequel il est tombé, son ministre, son représentant, officiellement chargé par lui de montrer à son peuple les voies du salut, c'est-à-dire, de la divinisation finale.

* * *

Personne n'ignore que les principales sectes protestantes se mirent à une époque relativement récente, à fonder des missions en pays infidèle. Par là elles se défendaient du marasme, en se donnant une vitalité factice, et allaient combattre et contrecarrer l'expansion du Catholicisme, but essentiel du prosélytisme protestant. Je vise ici encore le protestantisme comme tel, et non toutes les personnes qui en font profession. Je ne voudrais pas incriminer tous les ministres protestants que le missionnaire catholique rencontre par le monde, et soutenir que leur seul mobile est la guerre au Catholicisme. Il est certain cependant qu'ils en entravent le progrès.

Mais ce n'est pas là où j'en veux venir présentement. Je veux signaler ce que j'appellerai un singulier phénomène: c'est que les missionnaires protestants, particulièrement ceux qui s'en vont dans l'extrême Orient, sont

exposés à se laisser infecter par l'erreur païenne que, au nom du Christianisme, ils sont censés devoir détruire. Je ne parle pas de l'idôlatrie. Le prétexte d'accuser l'Eglise catholique, à raison du culte des images, inspire aux Protestants une horreur superstitieuses de l'idôlatrie. Cependant il y a pire que l'idôlatrie. Car celle-ci pourrait avoir pour fondement l'idée que le seul et vrai Dieu daigne, par bonté et par grâce, et dans le but de se mettre au niveau et à la portée des pauvres humains, prendre diverses formes tombant sous leur sens. Une telle persuasion peut être une erreur de fait, mais elle n'est pas nécessairement une impiété. Il en va autrement de l'erreur panthéiste, dont l'idôlatrie, nous en convenons, est l'expression assez ordinaire. Mais, prise en elle-même, l'erreur panthéiste est pire que l'idôlatrie. Elle est plus injurieuse à Dieu, plus satanique. Or, les missionnaires protestants, imbus de modernisme, ne sont pas loin de partager le panthéisme qui est le résidu de toutes les superstitions orientales. Ils sympathisent avec lui, et quelques-uns donnent à entendre, que le Christianisme doit en être le développement comme il fut celui de l'ancienne loi, consignée dans la Bible.

Mais il est par trop évident que le Dieu de la Bible n'a rien de commun avec le Dieu immanent, qui ne se distingue pas du monde ou s'en distingue à peine, tel que le préconisent les adhérents avancés du modernisme, qui se félicitent d'en retrouver la notion dans le fouillis des religions de l'Indoustan et de la Chine.

Jehovah, c'est le Dieu Créateur, qui a tout fait d'une parole, "*Dixit et facta sunt*". Quoique omniprésent à son œuvre, il s'en distingue du tout au tout, comme la cause efficiente se distingue de son effet. S'il se rapproche de l'homme, et conclut avec lui une alliance, ou

fait en sa faveur un testament, il l'impose avec une autorité souveraine et absolue, comme une faveur qui doit être librement proposée.

Le Dieu dont Jésus vint apporter la révélation n'est point différent. Il est le Père des Cieux, un Père qui vis-à-vis de l'homme a voulu l'être. Il est aux Cieux, parce que dans cet ordre il est infiniment au-dessus de l'homme. Il a envoyé son Fils. Celui-ci est descendu. Il est remonté dans le Ciel de Dieu, dans le sein du Père, non pour s'éloigner des siens qui sont sur la terre, mais pour les prendre avec lui, quand le jour sera venu.

Il y a loin de cette notion chrétienne du Dieu Père tout-puissant, destinant par grâce l'homme à partager sa Divinité dans une vie éternelle, glorieuse et bienheureuse, et celle que caresse le modernisme protestant, d'une énergie paternelle, immanente au monde, se dissimulant sous les lois de la nature, ne s'en distinguant pas au fond. La première est du christianisme, la seconde est le panthéisme païen, l'antipode de la doctrine de Jésus-Christ. Elle est le fruit spontané du système protestant. Lorsqu'on a érigé en principe le libre examen, en matière de religion, il est bien difficile qu'on ne soit pas entraîné à sacrifier à la mode du jour. Or, la mode est au panthéisme.

ALEXANDRE MERCIER, O.P.



L'UNION DES EGLISES

La VIII^{me} semaine liturgique à l'abbaye Bénédictine du Mont César à Louvain, avait étudié la question de la vie paroissiale. En annexe, elle étudia brièvement l'œuvre de l'Union des Eglises.

Le R. P. Lev Gillet, hiéromoine de la laure d'Uniov (Galice Orientale), en commençant de traiter la question historique, dit combien le Saint Père désire que chaque fois que des prêtres se réuniront en Congrès ou en journée d'étude, la question de l'Union des Eglises soit envisagée.

C'est une question ancienne. Depuis bien longtemps l'Eglise cherche à obtenir des agrégations collectives, tout autant si pas plus que des adhésions individuelles. L'histoire conserve de grandes figures qui ont travaillé à l'Union: dans les temps modernes nous pouvons citer Leibnitz et Bossuet qui échangèrent une correspondance suivie à ce sujet. Une des figures russes les plus attachantes est celle de Georges Krijanitch, qui se voua à cette question d'Union à la cour d'Ivan le Terrible.

Aujourd'hui le problème est de la plus haute actualité. Il comporte trois aspects: le problème protestant, le problème anglican et le problème orthodoxe.

Le R. P. Lev étudia en premier lieu le problème protestant. Il montre combien a changé l'attitude depuis le XVI^{me} siècle. Ce changement s'est effectué sous diverses influences. La première provient des études historiques qui se sont fort développées et qui prouvent aux Protestants qu'ils sont plus proche qu'ils ne se l'imaginaient du christianisme papal. En second lieu l'expérience protestant, qui a conduit à un fractionnement perpétuel des cultes, semble avoir été assez con-

cluante. Et de plus, les Protestants ont dû se rendre à l'évidence de la Sainteté catholique.

Dans leur Eglise divisée, fractionnée, les Protestants, entre eux, tendent déjà à une fédération. En 1910, Robert Gardiner, un Américain, formait un comité qui adressa un appel à toutes les Eglises chrétiennes. Citons-en ces paroles :

“Nous croyons que l'heure a sonné pour une réunion des représentants de toutes les branches de la famille de Jésus-Christ, sous l'inspiration de l'Esprit, afin d'envisager les questions qui concernent la foi et le gouvernement de l'Eglise. Nous croyons en outre que toutes les communions chrétiennes partagent notre désir de renoncer à toute opiniâtreté et de nous revêtir de l'humilité qui est le propre de Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous devons écouter humblement et avec sincérité l'appel de l'esprit divin. Nous désirons nous ranger aux côtés de nos frères chrétiens, recherchant non seulement ce qui convient à nous-mêmes, mais aussi ce qui convient à autrui, car nous sommes persuadés que nous ne parviendrons à nous entendre qu'en prenant conseil les uns des autres dans des sentiments de fraternité et de charité. Nous regrettons profondément notre isolement passé et nos fautes inspirées par l'orgueil et la suffisance qui mènent au schisme. Nous respectons les convictions de ceux qui professent d'autres opinions que les nôtres et sommes convaincus que les commencements de l'unité sont dans la claire exposition et l'étude approfondie des points sur lesquels nous sommes en désaccord.”

La guerre vint malheureusement, en 1914, interrompre tous les projets de réunion. Cependant, quand mourut Pie X, dès l'élection de Benoît XV, Gardiner se mit en rapport avec le nouveau successeur de Pierre, et en décembre 1914 S. E. le Cardinal Gasparri écrivait à

la World Conference, que préside Gardiner: "De quel amour j'ai vu s'enflammer à votre égard l'auguste Pontife, mes paroles ne l'expriment pas." Benoît XV les félicite de plonger leurs regards dans la forme intérieure de l'Eglise et souhaite qu'à l'issue de leur travail, séduits par la beauté native de cette Eglise, ils ne permettent plus que le Corps mystique du Christ demeure plus longtemps disloqué.

La guerre devait apporter avec elle l'immense espoir de rénovation spirituelle. La Société des Nations sembla une promesse de grandes choses. Mais bientôt on s'aperçut que l'idée d'Etat avait fait faillite et on se tourne vers l'idée d'Eglise. Dans la "Revue des Deux Mondes" du 1er mars 1922, Georges Goyau écrivait: "L'âpreté du conflit international a mené à rêver d'une grandiose unité chrétienne, conséquence de la guerre, cause finale. Dieu broie pour mêler, déchire pour réunir, ne met tous aux prises que pour que tous deviennent un."

Aujourd'hui le mouvement a deux tendances assez différentes. La première est celle de la "World Conference" qui a tenu un congrès à Genève en 1920 et qui doit en tenir un à Stockholm cette année-ci. Les membres en sont partisans d'un christianisme aussi peu dogmatique que possible. La seconde est celle désignée sous le vocable "Faith and order" qui propose une union dogmatique.

En 1916, sur l'initiative de l'Eglise américaine, fut décrétée une octave de prière pour l'Unité de l'Eglise. Benoît XV la plaça au début de l'année: du 18 au 25 janvier.

En 1917 il y eut un congrès pour l'Eglise Orientale et on inaugura l'Institut pontifical Oriental.

Il faudrait signaler aussi des essais locaux, de Suisse, d'Allemagne, mais cela sortirait du cadre de cette étude

restreinte. Toujours est-il, que tous ces essais, quels qu'ils soient, nous devons les suivre avec attention et sympathie.

Il est significatif de relever que l'archevêque de Cantorbery rejette le nom même de Protestant, pour définir l'Eglise Anglicane "Catholic and reformed" — catholique et réformée.

Dans l'Eglise Anglicane d'ailleurs le mouvement d'union parut assez tôt. Déjà sous Charles I (vers 1630) le mouvement existait, mené par ceux qu'on appelait "the Caroline divines" (*divine* signifie prêtre anglican). Plus près de nous devait venir le mouvement d'Oxford, qui par la condamnation des évêques anglicans devait mettre un arrêt au mouvement pour l'Union des Eglises. Et des hommes du XIX^{me} siècle, tel Newman, devaient alors se trouver devant le dilemme ou de se soumettre à Rome et rejeter l'Anglicanisme complètement, ou de rester définitivement éloigné de l'Eglise Romaine. Pie IX lui-même d'ailleurs devait bientôt désapprouver les confréries de prières fondées par les Anglicans.

Vers 1890, paraît Lord Halifax, qui va s'occuper activement de l'Union des Eglises. La question sera déférée à Rome où elle trouvera appui vigoureux dans les personnes de Mgr Gasparri et Mgr Duchesne et où aussi elle sera combattue par Mgr Merry del Val et Mgr Gasquet, O.S.B. Après cela naîtra en Angleterre le "Free Order for Corporate Reunion", association secrète d'évêques qui se faisaient ordonner par des Orientaux, des évêques Vieux-Catholiques, ou Jansénistes. Cela validait leur ordination, et eux à à leur tour pouvaient ordonner des prêtres, qu'ils lors étaient aussi réellement prêtres que les Romains authentiques. C'est à la suite de ces manœuvres que fut fondée l' "Anglo-Eastern Society", qu'on eut aussi la secte des "Free Churches".

Actuellement, nous venons d'assister aux conversations de Malines, qui peuvent nous donner plein espoir. Rappelons ce qu'écrivait le 18 janvier 1924 Son Eminence le Cardinal Mercier : "Nous nous disions que, si la vérité a ses droits, la charité a ses devoirs. Nous pensions que, peut-être en parlant à cœur ouvert et avec la persuasion intime que dans un vaste conflit historique qui a duré des siècles, tous les torts ne sont pas d'un seul côté, en précisant les termes de certaines questions en litige, nous ferions tomber des préventions, des méfiances, dissipations des équivoques, aplanirions les voies au bout desquelles une âme loyale, aidée de la grâce, découvrirait, s'il pouvait plaire à Dieu, ou retrouverait la vérité. — Aucun livre ne vaut un commerce oral. La conversation est révélatrice des choses internes qui ne passent pas dans la lettre imprimée. Les hommes sont faits pour s'aimer les uns les autres. Il n'est pas rare que des cœurs mutuellement étrangers qui auraient pu à distance se croire ennemis goûtent à se comprendre un charme pénétrant qu'ils n'auraient pas soupçonné. Nos compagnons à leur départ avaient l'âme dilatée. C'est peut-être la première fois depuis 400 ans, disait l'un d'eux, que des hommes d'étude, protestants et catholiques, aient pu s'entendre avec une franchise entière, pendant des heures et des heures, sur des sujets les plus graves qui, intellectuellement, les divisent, sans qu'un instant la cordialité de leurs rapports n'ait été troublée, ni leur confiance dans l'avenir déconcertée. Assurément, le rapprochement des cœurs n'est pas l'unité dans la foi, mais il y dispose. Des hommes, surtout des groupements d'hommes, qui ont vécu longtemps étrangers les uns des autres dans une atmosphère chargée de méfiances, sinon d'animosités ancrées dans les profondeurs de la conscience par une tradition quatre fois séculaire, sont mal préparés à se

rendre aux argumentations, si serrées soient-elles, que veulent leur imposer leurs contradicteurs. — Avant de définir la justification chrétienne, le Concile de Trente ne dit-il pas que pour s'y disposer il faut préparer le cœur à écouter la parole de Dieu : *Praeparate corda vestra Domino.*”

En 1920 eut lieu encore la conférence de Lambeth, et il faut mentionner aussi un très bel appel lancé par les Américains.

* * *

Pour compléter l'étude, il reste à parler du problème oriental.

Le problème oriental fut mis en lumière surtout depuis le pontificat de Léon XIII. En 1895 il donne son encyclique “*Provida Matris*” où il prêche la réconciliation de nos frères séparés, par l'Esprit Saint. En 1897, son encyclique “*Divinum illud*” où il demande une neuvaine de prières de l'Ascension à la Pentecôte pour l'unité chrétienne. Il s'élevait vigoureusement contre les essais et les exigences de ceux-là qui voulaient la latinisation de l'Eglise Orientale. Malheureusement, il faut l'admettre, Léon XIII échoua dans son œuvre. Il y a d'ailleurs de multiples raisons qui causèrent et expliquent cet échec.

De nos jours il semble que ce soit du côté des nations slaves qu'il faut espérer la réunion, du côté des nations du système Cyrillio-méthodien. La Russie surtout doit être notre espérance. Là, en effet, se pose un problème spécial. Car on peut se demander si, historiquement, l'Eglise russe est schismatique ? Certains prétendent que non, et à l'appui de leur thèse rappellent que jamais elle n'a reçu l'anathème, que jamais elle n'a posé d'acte officiel de séparation, que jamais Rome ne l'a officiellement reniée. Si elle est devenue étrangère à Rome, — M.

le baron de Taube le prouverait à merveille — c'est par suite de circonstances politiques. L'influence de Byzance fut prépondérante, et pendant longtemps la Russie fut séparée de l'Occident européen par les Mongols. Formellement et juridiquement, peut-être n'y a-t-il pas séparation : encore une fois, jamais les papes n'ont anathématisé l'Eglise russe.

D'autre part, en Occident, on se fait une très fausse de l'Eglise russe en voulant qu'elle soit "une église de popes illettrés et ivrognes". Cela est une monstrueuse erreur, et prouve une ignorance totale et du splendide mouvement intellectuel et de l'essor missionnaire. L'Eglise russe sent le besoin du retour au patriarcat. C'est dans l'âme russe qu'il faut chercher cette orthodoxie russe. L'orthodoxie russe ! Mais ce sont des centaines de pèlerins, quittant leur pays, sans savoir encore où ils iront, mais marchent infatigablement pour trouver la béatitude ; qui venaient "construire leur âme" comme ils disaient, puis qui, las du chemin poussiéreux, s'en venaient reposer dans les monastères, s'asseoir un jour entier à voir les liturgies se déployer ! L'âme russe ? Mais elle est dans tout l'art russe ! Et Dostoïevski le disait avec vérité : "Les autres ont une culture de rits et de canons, nous seuls avons une culture d'âme !"

Mais combien ne sont-ils pas, les Russes qui ont vu et enseigné que l'histoire ne les avait pas radicalement séparés de Rome. Rappelons Soloviev, et ses belles paroles : "Avant toute décision importante évoquons en notre âme l'image du Christ : concentrons sur elle notre attention et demandons-nous : Accomplirait-il cette action, Lui ? Ou en d'autres termes : Va-t-il m'approuver ou non ? Va-t-il, pour cette œuvre, me bénir ou non ? Je propose à tous cette règle : elle ne trompe pas. En chaque cas douteux, dès que la possibilité d'un choix est offerte,

souvenez-vous du Christ; représentez-vous sa Personne vivante comme Elle l'est véritablement, et confiez-Lui tout le poids de vos doutes. Que les hommes de bonne volonté, comme individus, comme facteurs sociaux, comme directeurs des hommes et des peuples, appliquent ce contrôle, et ils pourront réellement, au nom de la vérité, montrer à d'autres la route vers Dieu." En quoi ce langage diffère-t-il de ce que devrait être le nôtre? Soloviev, d'ailleurs, se sentait fils de Rome et se fit catholique. Mais il ne fit aucune abjuration, considérant que jamais il n'avait été hors de l'Eglise catholique. Il se contenta d'une profession de foi. Nous la reproduisons ici, car elle est admirable: "Comme membre de la vraie et vénérable Eglise orientale ou gréco-russe, qui ne parle pas par un synode anticanonique ni par des employés du pouvoir séculier, mais par la voix de ses Grands Pères et Docteurs, je reconnais pour juge suprême en matière de religion celui qui a été reconnu comme tel par saint Irénée, saint Denys le Grand, saint Athanase le Grand, saint Jean Chrysostôme, saint Cyrille, saint Maxime le Confesseur, saint Théodore, etc., à savoir l'Apôtre Pierre qui vit dans ses successeurs et qui n'a pas entendu en vain les paroles du Seigneur: "Tu es Pierre et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise. Confirme tes frères. Pais mes brebis, pais mes agneaux."

Soloviev mourut, administré par un orthodoxe, dans un pays d'ailleurs où il n'y avait pas de prêtre catholique.

Il eut des émules, entre autres le métropolitain André, qui reconstruisit ce que les Russes appellent "La Foi Polonaise".

Puis sont venus les horreurs et les massacres d'une révolution impitoyable et sanglante. Mais cela ne doit pas faire perdre espoir. Sanguis martyrum semen Christianorum. Les orthodoxes russes ont versé leur sang

généreusement. Mille prêtres et quarante évêques ont été mis à mort. Quelle légion resplendissante se lèvera bientôt dans un pays où l'on a tant semé! Le Jour viendra — nous pouvons en avoir pleine confiance — où tous les encouragements actuels recevront leur couronnement dans une réalisation lumineuse.

Doit-on s'étonner que les membres du clergé belge qui avaient entendu les fortes et confiantes leçons du R. P. Lev l'aient applaudi avec enthousiasme et lui aient promis leurs prières et celles de leurs ouailles.

* * *

La position catholique dans la question de l'Union des Eglises fut établie avec clarté par Dom Lambert Beauduin, O.S.B., qui s'est spécialisé dans cette question. Il est un des promoteurs du mouvement. Sa conférence fut en tous points remarquable. Nous nous excusons de n'en reproduire que fort médiocrement l'idée générale.

Dom Lambert montre la nécessité de bien déterminer la position catholique. Faute de l'avoir établie, nous nous exposons au double danger ou de n'être pas assez exigeants, selon la doctrine, ou de l'être trop.

Dans l'étude de la question il existe deux méthodes: la méthode historique et la méthode théologique. La première est très importante, certes, car elle peut fournir des solutions et des éclaircissements inattendus et extrêmement utiles. Pour le prouver il suffirait de rappeler, à ceux qui connaissent ces choses, la fameuse question du "Filioque", question à la fois de discipline et de doctrine.¹ La seconde méthode est aussi d'une

1.—Le "Filioque" était implicitement contenu dans le symbole grec. Le "qui ex Patre procedit" des Orientaux était interprété selon le sens explicite par l'Eglise Romaine.

importance capitale. Elle renseigne sur le fond même du débat. Et ici la source la plus importante est le traité "De Ecclesia". Bornons-nous à examiner selon ces méthodes la doctrine catholique sur *la constitution de l'Eglise* et sur *la hiérarchie*.

Il y a à ce sujet deux notions courantes, qui renferment des parties de vérité, et qui par le fait même qu'elles sont incomplètes sont fausses. La première ne considère l'Eglise que comme corps social. L'Eglise serait le grand organisme social visible, administration préposée au culte, vaste organe de centralisation et d'uniformité. C'est le concept juridique. Tout ce qu'il dit est vrai, mais il ne dit pas tout, et ainsi même il est faux. La seconde notion est celle de l'Eglise corps mystique, c'est-à-dire une société des esprits, le royaume des âmes constitué par la communion invisible des saints. En vertu de l'Incarnation du Fils, par le Baptême, nous sommes tous membres de ce corps mystique dont le Christ ressuscité (non pas Celui d'il y a 2,000 ans, mais le Christ actuel) est la tête, source de l'influx vital. C'est ce qu'on appelle le concept théandrique. En poussant ce concept logiquement à bout on en arrive inévitablement à substituer au magistère extérieur le contrôle de la conscience. C'est dire assez si dans son insuffisance la notion est fautive. La notion exacte est celle de l'Eglise Mystère, qui contient et la notion juridique et la notion théandrique. Eglise Mystère, c'est-à-dire, superposition de deux plans: le plan de la réalité sensible et celui de la réalité suprasensible, caché par le premier qui en est le symbole. C'est l'Eglise à la fois corps social et corps mystique.

De ces diverses notions vont résulter diverses méthodes préconisées pour l'Union des Eglises. La notion juridique mènera à favoriser le latinisme, la centralisa-

tion. Elle voudra détruire le culte oriental pour y substituer le culte latin, le rite, la liturgie. La notion théandrique se contentera d'une union spirituelle, et on en viendra à dire que de fait nous sommes unis dans la charité et dans l'Esprit Saint.

Autant la première méthode est outrée, autant la seconde doit paraître insuffisante. Il faut se tourner donc vers la méthode traditionnelle. Celle-ci distingue, dans l'appareil visible, l'élément divin et l'élément humain. Elle veut et exige la conservation des éléments d'institution divine et laisse toute latitude raisonnable pour les autres.

Par exemple, en théologie, elle distingue ces deux parties : les données révélées et les concepts élaborés. Elle veut que soient maintenus intacts les premiers et admet que l'Eglise orientale diffère sur les seconds d'avec l'Eglise romaine appliquant le principe : *In certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*.

Dom Lambert parle ensuite de la doctrine catholique sur la hiérarchie. Ici encore nous trouvons deux notions incomplètes, dont tous les éléments ont vrais cependant. La première énonce que l'Evêque de Rome, le Souverain Pontife, a suprême juridiction dans l'Eglise universelle et est investi d'infailibilité. Cela est vrai mais incomplet. La deuxième énonce que le pouvoir suprême de l'Eglise réside dans le corps épiscopal présidé par son chef, l'Evêque de Rome. Cela encore est incomplet.

La vraie doctrine offre différents aspects. D'abord l'Eglise enseignante est régie par le corps épiscopal, dont le chef est l'Evêque de Rome. Ensuite, tout le pouvoir du concile (réunion des Evêques présidée par le Pape) se trouve dans la seule personne de Pierre. Troisièmement, l'exercice solennel du magistère suprême est habituellement laissé au concile. Mais le Pape a le droit

d'en user, tout seul, et il le fait si les circonstances l'exigent.

D'après les notions sur la hiérarchie on arrive à trois méthodes de solution. La première voudrait l'absorption pure et simple de l'Eglise Orientale par l'Eglise Romaine, sans tenir compte des réalités existantes. C'est vouloir trop. La seconde se contenterait d'une confédération des Eglises, qui laisserait au Pontife romain une vague principauté d'honneur. Cela est insuffisant, faut-il le dire ? Le seul moyen pratique actuel est d'organiser un travail d'ordre intellectuel, et un travail d'ordre moral. Le travail d'ordre intellectuel consiste à se connaître, étudier les innombrables points de contact que fournissent et dogme et rites et liturgie. Le travail d'ordre moral en sera comme un résultat, il établira en nous une sympathie, un amour ardent, une bienveillance éclairée envers nos frères séparés.

* * *

Ces deux conférences ont apporté à ceux qui les ont entendues une grande et profonde joie, dans l'espoir ardent qu'ils en ont retiré, que le chemin qui sépare l'Orient de Rome est bien près d'être couvert, et que le moment est proche où la primauté de Rome, comme aux temps apostoliques, éclairera "a solis ortu usque ad occasum", d'Orient en Occident.

Si tous nos frères séparés pouvaient dire et vouloir la belle prière née chez eux, Dieu ne resterait plus longtemps sourd à de pareils appels :

"Nous vous prions, Seigneur, en accusant nos propres fautes : donnez-nous la joie de retrouver nos frères séparés. Amen. Et qu'avec eux nous puissions nous présenter à votre saint autel, purifiés par cette réconciliation.

Amen. Et que le monde, en voyant notre fraternel amour, connaisse que Vous avez envoyé Votre Fils Jésus. Amen.”

LÉON JACOBS, étudiant.

Louvain, 15 septembre 1925.



SOMME THEOLOGIQUE DE S. THOMAS

EDITION NOUVELLE, A L'USAGE DES ETUDIANTS 1

Le temps n'est plus où Victor Cousin se félicitait d'avoir découvert sur les quais de la Seine, dans la boîte d'un bouquiniste, les ouvrages d'un "certain Aquinate" qui, à son grand étonnement, ne manquait pas d'originalité, ni de profondeur. Aujourd'hui, en pleine Sorbonne, saint Thomas d'Aquin a un interprète officiel, M. Etienne Gilson, qui, de son propre aveu, a appliqué au Docteur Commun, pour son instruction personnelle, les méthodes qu'on lui avait enseignées à la Sorbonne pour l'étude de Descartes et des autres philosophes, et s'en est bien trouvé: "Cette étude, nous confie-t-il, fut pour moi une révélation et je ne pense pas qu'il me soit jamais possible désormais d'abandonner l'étude du penseur le plus lucide et de la doctrine la plus merveil-

1.—Edition de poche. Texte latin et traduction française (l'ensemble comprend environ 30 volumes, d'un format élégant, commode, 6½ x 4), et d'une typographie très soignée. — Vient de paraître: *Le Traité de la Prudence* (2a 2ae, Qu. 47-56), traduction, notes et appendices par le R. P. Noble, O.P. — 1 vol. de 306 pages. (Prix: Broché, avec vignette sur couverture: 8 fr.; franco, 9 fr. Le même volume relié toile, 12 fr.; franco, 13 fr. — Pour paraître prochainement: *Dieu*, traduction, notes et appendice par le R. P. Sertillanges, O.P. — Editions de la Revue des Jeunes, Desclée et Cie, 30, rue Saint-Sulpice, Paris, VIe.

leusement organisée qu'il n'ait jamais été donné de rencontrer".²

Ce que M. Gilson pense de saint Thomas et de sa doctrine, beaucoup d'autres le pensent comme lui. Dans tous les milieux et dans tous les pays, un large mouvement de curiosité se dessine en faveur des études thomistes dont personne, il y a cinquante ans, n'aurait osé prévoir l'existence, sauf peut-être les quelques esprits distingués qui l'ont provoqué, et qui depuis longtemps familiarisés avec la doctrine du Maître, pensaient à bon droit qu'elle pouvait encore prétendre à une place de choix dans la pensée contemporaine.

Au premier rang de ces promoteurs de la doctrine thomiste, il faut placer Léon XIII dont la première grande Encyclique fut consacrée à la philosophie chrétienne, et à l'exaltation de celui qu'il considérait comme le défenseur spécial et l'honneur de l'Eglise, saint Thomas d'Aquin. "D'un esprit ouvert et pénétrant, disait-il d'une mémoire facile et sûre, d'une intégrité parfaite de mœurs, n'ayant d'autre amour que celui de la vérité, très riche de science divine et humaine, justement comparé au soleil, il réchauffa la terre par le rayonnement de ses vertus et la remplit de la splendeur de sa doctrine. Il n'est aucune partie de la philosophie qu'il n'ait traitée avec autant de pénétration que de solidité: les lois du raisonnement, Dieu et les substances spirituelles, l'homme et les autres créatures sensibles, les actes humains et leurs principes, font tour à tour l'objet des thèses qu'il soutient, dans lesquelles rien ne manque, ni l'abondante moisson des recherches, ni l'harmonieuse ordonnance des parties, ni la solidité des prin-

2.—*Les Nouvelles littéraires*, 3 janvier 1925: *Une heure avec M. Etienne Gilson*, par Frédéric Lefebvre.

cipes ou la force des arguments, ni la clarté du style ou la propriété de l'expression, ni la profondeur et la souplesse avec lesquelles il résout les points les plus obscurs".

A la suite de Léon XIII et sous sa vigoureuse impulsion, des historiens d'une incontestable autorité, des philosophes, des théologiens compétents, se mirent à l'œuvre pour faire connaître au public les œuvres de saint Thomas et justifier les éloges du grand Pontife. Nous eûmes ainsi une édition critique des Commentaires d'Aristote, puis de la Somme Théologique, précédée d'une classification et d'une étude analytique des manuscrits que le Moyen-Age nous avait laissés (Edition léonine). Le Père Mandonnet, alors Professeur d'Histoire à l'Université de Fribourg, "celui de tous nos historiens qui, avec le Père Ehrle, au dire de M. Langlois, connaît le mieux le Moyen-Age", nous traça, dans une introduction magistrale aux Oeuvres de Siger de Brabant, un tableau saisissant de l'activité intellectuelle au XIIIe siècle, et, en replaçant saint Thomas dans son milieu, nous révéla l'audace tranquille de sa pensée, et l'espèce de révolution qu'elle provoqua autour d'elle en réagissant à la fois contre les interprétations arbitraires de la doctrine d'Aristote par les Arabes et les divagations sentimentales d'un prétendu néo-platonisme cher à certains théologiens.³ Le Père Mandonnet ne s'en tint pas là. Pour mieux guider les historiens et les fervents de la doctrine thomiste dans l'étude de la pensée du Maître, il s'applique avec beaucoup de sagacité, et suivant une méthode historique irréprochable, à séparer les

3.—Mandonnet: *Siger de Brabant*, introduction. Louvain, 2e édition.

écrits authentiques de saint Thomas des apocryphes.⁴ Une Revue Thomiste fut créée à l'Université de Fribourg, qui, sous la plume de philosophes et de théologiens de valeur, comme le Père Coconnier, le Père Schwalm, le Père Gardeil, le Père Sertillanges, le Père de Munynck et de tant d'autres, propagèrent la doctrine thomiste.

L'élan était donné; il ne devait pas s'arrêter. A Louvain, Mgr Mercier, sur les instances de Léon XIII, fonda l'Institut de Philosophie, et, avec quelques collaborateurs distingués, employa ses efforts à accréditer la pensée de saint Thomas auprès des étudiants. La Revue Néo-Scolastique devait un peu plus tard prolonger ces efforts au-delà de l'Institut. Puis ce fut le tour de l'Université catholique de Milan, qui voulut aussi avoir une Revue Néo-Scolastique. A Paris, l'Institut Catholique eut sa Faculté et sa Revue de Philosophie, sous la direction nettement thomiste du Père Peilhaube. Le regretté Père Rousselot et M. Maritain y ont apporté l'éclat de leur talent et de leur nom. A Rome enfin, ce fut la fondation du Collège Angélique, où des Maîtres choisis dans nos principales Provinces enseignent à des étudiants de toutes nationalités, avec une autorité croissante, la doctrine de saint Thomas. Mgr Grabmann, en Allemagne, travaille de son côté, avec beaucoup de compétence, à faire connaître saint Thomas.⁵

On comprendra qu'en signalant ces efforts d'interprétation, d'adaptation et de diffusion de la doctrine thomiste, je mentionne particulièrement ceux qui ont été fournis par les Dominicains français, disciples, et

4.—Mandonnet: *Des écrits authentiques de S. Thomas d'Aquin*. Fribourg, 1910.

5.—Mgr M. Grabmann: *La Somme Théologique de saint Thomas*, Paris, 1925.

frères de l'illustre Docteur. A Corbara d'abord, puis à Flavigny, puis au Saulchoir, le Père Gardeil, notre Régent des Etudes, se donna de toute son âme à une pareille œuvre. Par son enseignement, par ses livres, par ses articles, et surtout par ce don de divination de la pensée de saint Thomas qui dit de lui un merveilleux animateur, il forma une belle pléiade de disciples qui, à son exemple, ont consacré toutes leurs jeunes énergies à faire connaître le Maître et à le faire aimer. Entre les Provinces dominicaines de Paris, de Lyon, de Toulouse, ce fut pendant ce demi-siècle, une belle émulation. Je n'en finirais pas si je devais signaler ici tous les écrivains qui auraient le droit d'être cités parmi ceux qui eurent le mérite, dans ces différentes Provinces et ailleurs, de travailler efficacement au rayonnement des études thomistes. Qu'on me permette cependant d'indiquer en terminant deux remarquables instruments de travail: l'un dû à l'initiative des Pères du Saulchoir: La Revue des Sciences philosophiques et théologiques; l'autre à celle du Père Mandonnet, en accord avec eux: la Bibliothèque Thomiste et le Bulletin de la Société thomiste, qui permettent à tous ceux que la doctrine de saint Thomas attire, et que tente sa confrontation avec les formes multiples de la pensée moderne, d'avoir à leur disposition une mine inépuisable de documents de première main.

A voir l'ardeur et la persévérance avec lesquelles un peu partout, on s'est appliqué ainsi à tirer de l'oubli cette doctrine si compréhensive et qui, avec le temps, n'a rien perdu de sa modernité, on serait tenté de croire à son universelle diffusion. Hélas! il n'en est rien. Faute d'une bonne traduction, en langue vulgaire, qui puisse être mise entre les mains des étudiants de nos

collèges, de nos séminaires et de nos Universités, la doctrine de saint Thomas ne s'est guère imposée jusqu'ici qu'à une élite intellectuelle. Et c'est précisément pour remédier à cet état de choses que nous avons entrepris la présente traduction, en souhaitant que notre exemple soit suivi dans tous les pays du monde chrétien.

Eh quoi ! nous dira-t-on, encore une traduction de saint Thomas ! Il n'en manque pas cependant : Drioux, Lachat, le Père Pègues, n'est-ce pas suffisant ? Certes, nous n'ignorons pas l'existence et les mérites de pareilles traductions ; mais on conviendra facilement qu'elles ne répondent pas au but que nous nous proposons en voulant mettre la pensée de saint Thomas à la portée des étudiants. D'abord elles coûtent cher et sont d'un format peu commode. La meilleure, celle du Père Pègues, n'a pas de texte latin qui l'accompagne ; en outre, elle s'enrichit d'un Commentaire personnel de l'auteur qui, si intéressant qu'il soit, la rend monumentale et d'un manie-ment difficile pour des étudiants. Quant aux traductions de Drioux et de Lachat, elles ont l'inconvénient de toutes les transpositions verbales du latin en français, celui de demeurer trop abstraites et d'exiger, pour être comprises, une connaissance approfondie du latin.

Voilà pourquoi, en songeant à nos étudiants, nous avons rêvé d'une traduction qui, sans cesser d'être littérale, aurait en même temps l'ambition de rester littéraire. Saint Thomas lui-même nous en a fourni la formule : "Un bon traducteur, écrit-il, doit, tout en gardant le sens des vérités qu'il traduit, adapter son style au génie de la langue dans laquelle il traduit".⁶

6.—Saint Thomas : Prologue de l'Opuscule *Contre les erreurs des Grecs*.

Cette traduction comprendra un certain nombre de traités — une trentaine environ — dont l'ensemble reproduira la Somme Théologique tout entière, tous d'un format "classique" que l'étudiant pourra facilement mettre en poche, au fur et à mesure qu'il s'en servira.

Sur une même page, divisée en deux, on trouvera l'un sous l'autre, en bas le texte latin, en haut la traduction française. L'article, comme dans le texte original de la Somme, sera encadré de ses objections et de ses réponses; mais alors que l'article sera toujours traduit intégralement, les objections et les réponses ne le seront littéralement que dans la mesure de leur importance, et pour autant que la traduction d'objections similaires n'impliquera pas de répétitions fastidieuses, mais servira au contraire à une meilleure compréhension de l'article.

Au bas des pages, des notes très brèves et peu nombreuses, pour ne pas alourdir ni encombrer le texte, viendront s'y ajouter chaque fois qu'il y aura lieu d'élucider un point obscur ou une difficulté textuelle.

En revanche, chaque volume sera suivi de deux Appendices et d'une Table analytique des matières. Dans le premier Appendice, on trouvera des notes explicatives concernant le texte même du Traité et les idées générales de saint Thomas en concordance avec lui, mais exposées ailleurs. Bien entendu, l'étendue de ces explications sera mesurée à l'importance que peuvent avoir ces idées générales avec le Traité lui-même, en tenant compte de la place qu'il occupe dans l'ensemble de la Somme.

Quant au second Appendice, il fournira aux étudiants des renseignements techniques d'ordre plus général concernant la doctrine contenue dans le Traité. Puisque nous voulons faire de cette traduction un instrument de travail pour les étudiants, il importe que ceux-ci soient

mis au courant de tous les aspects sous lesquels cette doctrine peut être envisagée. Ils sauront quels sont ses rapports immédiats ou lointains avec la doctrine officielle de l'Eglise; avec d'autres ouvrages où saint Thomas a enseigné la même doctrine, ou l'a modifiée; quelles sont les interprétations de cette doctrine données par les principaux Commentateurs anciens ou modernes; et enfin, si elle existe, la bibliographie qui lui a été consacrée.

Dans l'Avant-propos qui précédera chaque Traité, le traducteur signalera, en quelques mots, son importance et sa valeur, la place qu'il occupe dans la Somme, et les divisions qu'il comporte.

On le voit, c'est un assez gros travail que nous entreprenons là. Cependant, nous espérons le mener à bien rapidement, grâce aux nombreux concours que nous nous sommes assurés de la part de spécialistes, tous occupés depuis de longues années à l'étude de saint Thomas.

Fidèle à son programme, la Revue des Jeunes n'a pas voulu laisser à d'autres le soin de se charger d'une pareille entreprise. En lui confiant cette Edition, nous étions sûrs d'avance qu'elle ferait l'impossible pour mettre entre les mains des étudiants, de jolis volumes, élégants, maniables, qui leur donneraient la sensation, lorsqu'ils les ouvriront, qu'ils renferment non pas des idées mortes, mais une doctrine de vie.

M. S. GILLET, O.P.



LE SENS DES FAITS

Un article, un discours, une conférence

On trouvera dans la Revue des Jeunes (10-15 septembre 1925) un article vigoureux et persuasif du T. R. P. Gillet sur un thème de constante actualité dans les pays d'Europe: le vote féminin. L'auteur est devenu depuis quelques années l'un des meilleurs interprètes de la doctrine thomiste et son nom fait autorité, surtout en matière de philosophie sociale. Il est Maître en Sacrée Théologie, professeur de Morale à l'Université Catholique de Paris, conférencier attitré des Semaines Sociales de France. Son prestige dépasse de loin les frontières de son pays natal et il reçoit des invitations de Rome, de Belgique et même de la République Argentine. Cependant, c'est par une valeur propre, et non pas seulement grâce à l'emprise intellectuelle de l'auteur, que l'article mentionné devra convaincre tout disciple capable de saisir une argumentation rigoureuse, en même temps que tout maître susceptible de reviser un jugement déjà porté.

Il se partage en deux parties. Le T. R. P. s'attache à montrer 1° *Que les femmes peuvent voter*, 2° *Qu'elles le doivent*. C'est donc à la fois la question de principe et la question d'opportunité que l'on trouve résolues avec une netteté et une audace sûres d'elles-mêmes, indiquant bien que l'auteur prétend une fois pour toutes *en disposer*.

Dans la première partie l'on retrouve exactement les données foncières établies ici même par le R. P. Forest. Le suffrage électoral N'EST PAS, comme l'imaginent beaucoup d'hommes, une *délégation* du pouvoir

issu de la multitude aux gouvernants que sous un régime électif elle est appelée à choisir. Par conséquent, il est hors de saison d'évoquer, à propos du droit de vote, le spectre hérétique de la souveraineté du peuple, en secouant la cendre de Jean-Jacques Rousseau. Il se rencontre par malheur assez d'autres cas où l'on est forcé logiquement de le faire. Le suffrage électoral EST le droit qu'a le peuple, sous un régime électif, de désigner les représentants du pouvoir, pouvoir conféré à ces derniers par la nature et par l'auteur de la nature : Dieu.¹

La nature en effet n'a qu'un moyen de s'exprimer sur ce point particulier : elle le fait par la bouche d'une pluralité d'individus qui participent à la nature. Pluralité et non pas totalité. Car pour *exercer* son droit de suffrage, l'individu en possession de la nature humaine devra également réunir *certaines conditions déterminées par la loi et se ramenant en bloc à des conditions d'âge et de moralité*. Très généreux, le P. Gillet concède aux femmes la nature humaine. Le temps moins galant leur apporté les années. Enfin tous les psychologues se plaisent à leur reconnaître un degré d'élévation morale supérieur en général à celui du sexe fort ; ce qui est démontré du fait que la présence et l'action féminine contribuent d'ordinaire à rendre les hommes moins brutes qu'ils ne sont. On devrait cependant — tant du côté masculin que du côté féminin — resserrer davantage les conditions d'exercice du suffrage universel, par exemple sous le rapport de l'instruction. Il ne suffit pas d'avoir vingt et un ans et d'être sans casier judiciaire pour être

1.—Léon XIII, Encl. *Diuturnum*, 29 juin, 1881. — Cajetan, *Comment. in Summam Theol.*, IIa - IIae, Q. L. a. 1 et Ia - IIae, Q. XC, a. 3. — R. P. Forest, "Revue Dominicaine", février 1922: *Le vote des femmes*.

à même de porter sur le Bien commun un jugement de valeur et pour apprécier le mérite des personnes chargées de le procurer à la Communauté. "Ceci posé, je crois que, sous certaines conditions à établir, les femmes sont peut-être plus capables de bien voter que les hommes, et les femmes catholiques en particulier, parce qu'elles ont plus que les hommes le sens des besoins humains et des valeurs spirituelles, même en admettant que dans l'ensemble elles soient moins compétentes qu'eux en matière économique ou financière."

Chemin faisant, le T. R. P. écarte les objections courantes et, s'il s'agit d'objections concernant la famille, les retourne prestement en faveur de sa thèse. Il croit que les femmes de France n'auraient jamais laissé passer la loi du divorce. Il ajoute que les femmes en général sont trop intéressées personnellement — en tous cas plus que les hommes — au maintien du foyer, pour ne pas faire coïncider cet intérêt personnel avec celui de la société. C'est tout leur avenir comme celui de leurs enfants qui s'y trouve engagé. "Le vote arracherait la femme à son foyer ? Remarquez-le bien, il ne s'agit pas même ici de l'éligibilité des femmes, sur laquelle on peut discuter, mais simplement du droit d'élire. J'accorde que l'éligibilité des femmes à tous les degrés, surtout des femmes mariées, mères de famille, entraînerait peut-être des conséquences graves pour le foyer, si elle se généralisait. C'est sans doute pour cela qu'en Amérique, en Angleterre, en Belgique, dans les pays scandinaves, les électrices elles-mêmes n'envoient que deux ou trois femmes au Parlement; leur bon sens a triomphé sur ce point des appréhensions légitimes de certains hommes. Mais en quoi l'exercice du vote risque-t-il de désorganiser le foyer ? Parce que, une fois par an, les femmes

seraient obligées de quitter la maison pendant un quart-d'heure pour aller voter ? Si c'est cela qui trouble les hommes, nous pourrions peut-être leur demander d'être aussi sévères pour tout ce qui arrache leurs femmes au foyer sans raisons, ou pour des raisons qui n'en sont point, tels que les théâtres, les cinémas, les concerts, les dancings, les magasins, les visites, les courses en automobiles, les grands couturiers, etc. Le devoir qu'elles rempliraient en votant compenserait un peu tous ceux auxquels elles manquent tout en ne votant pas. Dirait-on que le vote entraînera les femmes, en période électorale, à assister aux réunions publiques ? Je connais beaucoup d'électeurs qui votent bien et n'ont jamais pris part à ces réunions. Ce n'est pas nécessaire pour se renseigner sur la qualité des personnes à élire et des programmes électoraux. Il y a d'autres moyens de renseignements que l'on peut utiliser à domicile..." "Au reste la période des discussions byzantines est close. Il ne s'agit plus de savoir si la femme a le droit ou non de voter ; ni si, ayant ce droit, il est préférable qu'elle n'en use pas. La femme, qui a déjà obtenu dans presque tous les pays occidentaux le droit de vote, ne tardera pas en France à le conquérir. Rien au monde — pas même l'obstination du Sénat — n'empêchera cette réforme d'aboutir."

Toute cette prose est dans ce ton et je regrette de me voir limité à un choix aussi restreint. De cette dernière partie qui traite de l'obligation du vote, retenons en substance la conclusion : elle peut aisément s'appliquer à notre situation politique fédérale. Une fois acquis le vote des femmes, celles-ci doivent se garer du péril, le Père Gillet ose dire de la *comédie* de l'abstention. Que l'on soit partisan ou non de cette mesure, on doit

conseiller aux femmes catholiques, aux canadiennes-françaises, d'user de leur privilège plutôt que de laisser à d'autres, de formation et d'idéal opposés, l'avantage de peser librement sur les destinées du pays.²

* * *

Le dimanche 4 octobre, au déjeuner des Professeurs qui suivit la Messe annuelle du Saint-Esprit, la santé de l'Université de Montréal fut proposée par Mgr le Recteur, et le Président Sir Lomer Gouin était chargé d'y répondre. Il le fit en des termes à la fois si mesurés et si énergiques, avec une telle âpreté de conviction et d'enthousiasme qu'il emporta du premier coup son public, y compris les froids manieurs du scalpel et d'austères juristes et mathématiciens. Son discours fut maintes fois interrompu par de longues acclamations. Quand pour finir, le bras tendu vers le Mont-Royal, il nous convoqua pour l'an prochain à la cérémonie de la pierre angulaire de l'Université de Montréal, les petits drapeaux blancs sortirent de poche et l'auditoire debout cria son admiration. Au retour j'entendais chacun répéter que jamais, durant sa carrière oratoire, il n'avait atteint pareil moment.

Il est vrai que les événements du matin, se déroulant sous de religieux auspices et dans la splendeur d'octobre — mois préféré des Canadiens, — avaient composé d'avance une atmosphère des plus favorables à l'explosion des grands sentiments. M. l'abbé Lionel Groulx, dans un discours très soigné, avait défini le rôle de l'université catholique et les obligations des maîtres.

2.—On peut se procurer ce magistral article en adressant la somme de 2 f. 50 à la Revue des Jeunes, 3, rue de Laynes, Paris, VII. Abonnement pour l'étranger: 46 f.

Après la lecture en chaire de la profession de foi, avait eu lieu le défilé des professeurs, les uns sans toge mais tous sans respect humain, pour la prestation dans le sanctuaire du serment traditionnel. Puis le retour entre deux rangées d'étudiants, qui se consolent par des chansons de ne pouvoir participer aux agapes autrement que par la bouche du Président, le camarade Proulx. A table Mgr le Chancelier, quoique indisposé, avait dit fort éloquemment sa joie vive de rencontrer d'anciens et dévoués collaborateurs et sa satisfaction plus profonde de savoir la question de l'Université *définitivement réglée à Rome*, en attendant l'octroi de sa charte solennelle en 1928. Ajoutons à cela que le principal orateur, actuellement éloigné des luttes politiques, peut à l'occasion dégager sa sensibilité très fine, qu'enveloppait naguère une attitude de commande ou une vision contrecarrée par des nuages de poudre. Défenseur d'une cause devenue la plus chère, il a sans abdiquer la prudence déployé une énergie souveraine, en contraste avec ses traits abattus. Il a parlé en diplomate, en patriote et en sociologue croyant.

Il est surprenant, par exemple, que la jeune université de Montréal ait besoin de tant d'appareil pour obtenir du Gouvernement provincial les secours urgents qu'elle réclame. Le rapport du Recteur est là, préparé par les principaux officiers, vu et approuvé par le Comité exécutif. Il dénonce un état de choses proprement lamentable: un déménagement nécessaire, des travaux qui s'imposent et le manque absolu de ressources pour les effectuer. Venant justifier, pour ainsi dire, cette triste condition des finances universitaires, un mémoire du Secrétaire, annexé au rapport, rend compte des activités ou entreprises qui ont drainé en partie, depuis

cinq ans, le produit des souscriptions offertes. Je dis bien, *en partie*: contrairement au préjugé populaire régnant, sur les fonds perçus de la souscription publique, soit \$2,667,647, l'on n'a prélevé jusqu'ici pour les entreprises extraordinaires: réparations du double incendie, installation de facultés et de laboratoires, achat de meubles, d'appareils scientifiques et de livres, que la bénigne somme de \$774,647. La balance entière, soit \$1,893,000, sert à des placements dont le revenu intégral doit être affecté chaque année aux dépenses ordinaires, ce qui comporte d'ailleurs, pour l'an dernier, un déficit d'au moins \$25,000. De sorte que, si les obligations sont lourdes, du moins n'ont-elles pas été encourues sans motif, et si le danger est grave, du moins n'est-il pas volontairement déguisé.

Rendons cette justice au pouvoir provincial qu'il ne nie pas la légitimité des demandes et qu'il paraît disposé de loin à y faire accueil. Mais il s'emprisonne dans les mais. Entrevu par un journaliste le lendemain du fameux discours, l'honorable Premier Ministre a déclaré, suivant toutes les règles, qu'il fallait ne pas traiter cette question à la légère et savoir mettre en parallèle d'autres besoins, en particulier ceux de l'école rurale.

Il n'y a pas si longtemps que Sir Lomer Gouin a quitté la tête de l'administration provinciale, qu'il puisse à la légère vouloir imposer à son successeur une dépense sans proportion avec les revenus de la Province. Or il s'est exprimé là-dessus sans ambages et nous pouvons dire en toute connaissance de cause. *Cet octroi annuel de \$300,000, nous l'obtiendrons d'une administration, et je dis que c'est l'administration actuelle qui va nous l'accorder. En ce moment, d'un bout à l'autre du pays, les candidats politiques font de grands discours sur les*

places publiques et aux portes des églises. On ne manque pas de mettre en relief la prochaine construction du pont de Montréal. On augure avec raison d'immenses avantages de cette entreprise, qui devra coûter au pays environ dix-huit millions dont un tiers sera payé par la Province de Québec. Cinq ou six millions, nous n'en demandons pas autant. Et je demande si le bénéfice économique que l'on attend de l'entreprise peut entrer en ligne de compte avec l'avenir de toute une jeunesse, mis en jeu par la grande pitié de notre université... Si nous portons maintenant nos regards vers la province voisine, nous voyons qu'Ontario a dépensé pour ses universités \$18,000,000 en douze ans et dépense encore aux mêmes fins \$2,225,000 par année. Nous n'en demandons pas autant. Mais nous nous refusons à admettre que notre province, la plus prospère de la Confédération, s'imagine donner le Pérou, en allouant une somme de \$538,000 environ, répartie entre quatre universités, vingt et un collèges classiques et trois écoles professionnelles. En 1920, l'administration à laquelle je présidais a souscrit un million, et je sais bien qu'on va me rétorquer: Pourquoi n'avez-vous pas fait davantage? A mon tour de vous répondre: Pourquoi n'avez-vous exigé davantage? (Rires et applaudissements.) Mais si j'ai péché par imprévoyance, et je m'en accuse volontiers, il appartient à mes successeurs de profiter de mon expérience en faisant mieux que moi. Paroles de haute sagesse, que je m'excuse d'avoir à résumer de mémoire, et auxquelles la sténographie seule eut pu rendre justice.

M. Taschereau met de l'avant le souci légitime de l'école rurale et l'opposition présumée des députés ruraux. Il reste certainement beaucoup à faire pour notre en-

seignement primaire, malgré d'immenses progrès réalisés grâce au pouvoir depuis trente ans, surtout en ce qui concerne le salaire des maîtres et des maîtresses. Mais pourquoi établir ce vicieux parallèle avec l'enseignement supérieur ? L'instruction publique trouve son fondement dans l'école et son couronnement dans l'université. La base d'un édifice peut à la rigueur attendre, le toit n'attend pas. Quand la famille, l'Eglise et l'Etat ont déjà consenti tant et de si lourdes charges pour l'instruction de la jeunesse, ce n'est pas au moment où cette œuvre va bientôt s'achever pour donner tout son fruit, qu'il convient d'en enrayer la marche au risque de gâter le résultat final. On parle constamment de la formation des élites, fonction régulière et normale des universités. Ce n'est pas au moment où, de l'aveu commun, étudiants et professeurs rivalisent de zèle et d'ambition dans cette voie, qu'il convient de les décourager par des arguties vaines ou des délais irritants... Au fond, c'est l'éternelle balançoire : si nous votons la somme requise, Laval et McGill exigeront bientôt une égale assistance. Comme si tous les riverains de nos fleuves avaient besoin à la même heure du même pont ! Laval n'a pas subi deux incendies consécutifs. McGill enregistre chaque année des dons princiers. Quand ces deux maisons d'ailleurs se sentiront menacées de faillite, elles n'auront qu'à établir en blanc et en noir leur bilan de détresse. Dieu et la Province y pourvoiront.

Le discours de l'ancien Premier Ministre appellerait d'autres commentaires, puisque brièvement il touche à tout. Même le point de vue moral est abordé en passant. "Nous voulons écarter de nos étudiants la distraction et la tentation." Comment protéger cette jeunesse, sans l'éloigner d'un centre tumultueux et plein d'affaires, à

proximité du quartier le moins honorable de la ville ? Ici l'opposition vient simplement de l'homme de la rue et de quelques intéressés qui préfèrent l'est à l'ouest pour la nouvelle construction. Comme s'il suffisait de déplacer le mal pour le guérir ! L'isolement, l'isolement relatif du moins, voilà ce qui est exigé pour les maisons d'études, comme en témoignent à la fois la psychologie et l'expérience. Nous concédons que le recul vers l'ouest n'aura point pour effet d'y faire naître une agglomération canadienne-française. Le but avoué est de fuir toute espèce d'agglomération : but conforme à la pédagogie et à la morale, et donc éminemment pratique, n'en déplaise aux maîtresses de pension et aux épiciers de Maisonneuve, dont une certaine presse locale alimente depuis quelques mois le chauvinisme. Taper sur les grands corps à cause de leur muette endurance a toujours été chez nous une vieille habitude, une manie bien française dont on "se souvient. Elle aurait cette fois pour résultat d'éveiller la suspicion sinon la haine du peuple contre l'élite enseignante et les professions libérales, et je ne vois pas ce que le peuple lui-même pourrait y gagner.

* * *

M. Antonio Perrault est bien convaincu que le train du monde est la folie même. Si le fardeau professionnel, joint à celui d'une famille assez nombreuse, lui permettait d'écrire davantage, il serait homme à éditer *nos travers* à l'exemple de madame Raoul Dandurand, et sans doute dans un format agrandi ! Faute de quoi il se contente d'en signaler quelques-uns, quand l'Action française, nos Semaines sociales ou un groupe d'admirateurs lui en fournissent l'occasion. Ainsi le Cercle Casault de l'A. C. J. C. ayant invité en avril dernier l'ancien Prési-

dent général à donner une conférence à Québec, M. Perrault avait choisi comme sujet: *Idées larges et idées étroites*. Cette conférence vient d'être mise en brochure et le tout serait sans reproche, si l'on ne remarquait dans cet intéressant document un certain nombre d'erreurs typographiques que le Cercle n'hésitera pas à prendre sur son compte.

M. Perrault a soin de rappeler que le titre de sa conférence implique une sorte d'abus de langage. Au fond il n'y a pas d'idées larges ou étroites: il y a des idées vraies ou fausses. Les idées fausses le sont bien souvent par largeur ou par étroitesse, mais la fausseté est la même, quelle qu'en soit la cause. Il faut user de beaucoup de prudence et de retenue avant de prononcer qu'une idée est fausse par motif de largeur ou par motif d'étroitesse. *Dans la pratique*, observe judicieusement M. Perrault, c'est en général les idées claires, nettes et fermes que l'on entend qualifier d'étroites; tandis que l'idée large n'est guère autre chose qu'un flottement, une incertitude de l'esprit, quand ce n'est pas une complaisance ou une faiblesse de la volonté. Le conférencier oublie d'ajouter que l'inverse se produit quelquefois: on taxera de largeur, sinon de libéralisme, d'anciennes et authentiques vérités, professées par d'anciens et authentiques Docteurs, puis peu à peu rejetées dans l'ombre par la demi-science des manuels ou l'opportunisme doctrinal des hommes d'action.

M. Perrault quitte aussitôt le terrain philosophique pour nous parler de vie canadienne. Il dénonce chez nous un premier travers qui consiste à mettre en conflit "idées larges et idées étroites" dans le domaine religieux et national seulement. En d'autres domaines où elles sont censées pourtant se combattre et s'exclure pour

régner: en politique, en droit, en médecine, il n'en est pas question. L'adversaire est ignorant ou menteur, il n'est ni large ni étroit. "Chose remarquable, les politiciens sont sévères à tenir leurs troupes entre les lignes de parti; ils ne souffrent pas qu'un partisan prenne sur une question même d'importance secondaire une attitude indépendante. Et pourtant ce sont eux qui usent le plus fréquemment de ces termes d'idées larges et d'idées étroites dès que l'on discute de questions plus hautes que la politique. Après avoir inventé la discipline pour parlementarisme et partis politiques, ils ont mis à la mode de parler tolérance sur les sujets qui importent le plus au vrai progrès d'un pays ou d'une race. Et l'on est arrivé chez nous à ce point: s'agit-il de politique ordinaire, d'administration de la chose publique, l'on refuse toute liberté de pensée et de conduite; s'agit-il de questions religieuses ou nationales, certaines gens ne veulent plus que largeur dans les conceptions, mollesse dans les décisions, indépendance absolue, prêts à taxer d'étroits les hommes qui, sur ces problèmes de premier plan, restent attachés aux exigences doctrinales et au commandement de certaines idées essentielles." Que pensez-vous de ce premier tour de compas? Il suffirait seul à mériter au conférencier le titre de "grand rectificateur" qu'un bon juge littéraire décernait récemment à monsieur Henri Massis.³

M. Perrault se demande alors si les Canadiens-français ont raison de se diviser, sur le terrain religieux et national, en deux classes: celle des idées larges et celle des idées étroites, et il conclut résolument par la négative. Qu'il s'agisse en effet d'imprégner de catholicisme notre vie publique, nos institutions et nos lois; de main-

3.—Lucien Dubech, *Les chefs de file de la jeune génération*.

tenir le caractère français de notre législation québécoise; de défendre les droits des minorités, en particulier le droit de parler la langue maternelle et de lui réserver une place d'honneur dans l'enseignement; enfin d'entrevoir pour notre avenir politique telle solution plus conforme aux légitimes aspirations d'un peuple: on constate que ceux-là seuls sont qualifiés d'étroites qui ont gardé sur ces divers problèmes des idées nettes et courageuses, s'inspirant des hautes directives de l'Eglise et de la situation faite à la race par l'événement de 1760 et la succession des différents régimes. Léon XIII, dans la fameuse encyclique *Immortale Dei*, recommande "d'infuser dans toutes veines de l'Etat la vertu et l'influence de la religion catholique." "Pourquoi, interroge M. Perrault, pourquoi craindrait-il d'avoir des idées étroites, le Canadien-français qui, fort de cette direction souveraine, veut marquer de son catholicisme toutes les manifestations publiques de notre peuple? Pourquoi lui reprocherait-on d'avoir des idées étroites s'il cherche à faire pénétrer l'esprit du catholicisme jusque dans les lois d'intérêt général adoptées par notre Législature québécoise, jusque dans les œuvres et les institutions qu'elle crée." Serait-ce parce que Léon XIII fut ouvertement accusé d'idées larges par les tenants de l'intégralisme? Autre exemple. Dans la variété des attitudes et la hiérarchie des sentiments, M. Perrault veut que la première place revienne à la nationalité, plutôt qu'à l'Empire ou au Dominion. Il oublie d'ajouter qu'à ce nationalisme de bonne marque il a lui-même trouvé une formule: *l'union dans la race*. Cette dernière attitude fournit prétexte à certaines gens de blâmer ce qu'ils appellent encore des idées étroites et qui n'est autre que le souci primordial des exigences de la race, "la préoccupation

de les satisfaire dans les limites de l'ordre et de la justice." Même phénomène au sujet de la langue française et de ses plus vaillants soldats. Une femme écrivain des mieux connues, trouva moyen un jour d'attribuer le relâchement de nos voisins dans l'application du Règlement XVII, non pas aux gardiennes de l'école Guigues, ni aux instituteurs des deux sexes qui travaillèrent plus d'un an sans salaire, ni aux chefs et conseillers de l'Association d'Education de l'Ontario, ni aux journalistes du "Droit" et du "Devoir", mais aux voyages de Bonne Entente effectués d'une province à l'autre depuis cinq ans!

La conférence est très nourrie, comme on voit, et je m'en voudrais d'entrer dans le luxe de la preuve, empêchant par là nos abonnés de prendre connaissance du texte. M. Perrault, pour finir, exhorte les jeunes à ne pas considérer le doute comme l'attitude la plus intelligente et à se former au sujet de la race des idées claires et fortes, soutenues par un sens catholique et français toujours en éveil. Cela vaut mieux, paraît-il, pour conserver notre nationalité et rompre la vague anglo-saxonne, que "des remparts de verbiage et des roseaux peints en fer."

M.-A. LAMARCHE, O.P.

Dans l'Ordre

— De grandes fêtes ont eu lieu le 23 août, à Ploudalmezeau (Finistère), en l'honneur de saint Vincent Ferrier; l'église de cette paroisse en effet possède une précieuse relique de la main du Saint. Le panégyrique fut prononcé par Mgr Duparc, évêque de Quimper.

— Les RR. PP. Gillet, Rutten et Delos ont pris part à la Semaine Sociale de Lyon.

— Les fêtes célébrées à Ars en l'honneur de la canonisation du saint Curé d'Ars, ont été parfaites de

grandeur, de tenue, d'organisation. Le dernier jour (4 août) en présence du vénérable Cardinal-Archevêque de Reims qui officiait, c'est le R. P. Janvier qui prononça le troisième panégyrique du Saint, en plein air. La coïncidence de la fête de saint Dominique lui a inspiré un magnifique discours que l'ancien conférencier de Notre-Dame a donné d'une voix splendide qui domina la fureur du vent. Le R. P. Janvier a pris part également au Congrès eucharistique de Rennes.

— Notre couvent d'Etudes d'Ottawa a commencé le 14 septembre, l'année scolaire 1925-1926, après une retraite de 10 jours prêchée par le R. P. Hyacinthe Couture. Le premier *exercice* de l'année a été un service solennel pour le repos de l'âme du T. R. P. Albert-M. Marion, en son vivant Régent des Etudes.

Notre Collège a sept professeurs et trente-sept étudiants dont 16 en théologie et 21 en philosophie.

Le personnel enseignant est le suivant:

- R. P. Augustin Leduc, J.C.D., Régent des Etudes, professeur de Droit canonique.
- R. P. Dalmace Laferrière, S.Th.L., Bachelier du Collège, professeur d'Ecriture Sainte, d'Introduction à l'Ecriture Sainte, d'Hébreu et d'Anglais.
- R. P. Pie-Marie Gaudrault, S.Th.L., Maître des Etudiants, professeur de Théologie dogmatique.
- R. P. Jean-Dominique Mauger, Ph.D., Professeur de Théologie morale.
- R. P. Raphaël Turgeon, S.Th.L., Professeur de Théologie fondamentale.
- R. P. Louis-M. Sylvain, J.C.D., Professeur d'Eloquence et d'Histoire de l'Eglise.
- R. P. Raymond-M. Voyer, S.Th.L., Professeur de Philosophie.

— Les RR. FF. P. Bissonnette, B. Derouin, G. Massé, E. Marcil ont reçu le sous-diaconat à Ottawa le 19 septembre.

— Le R. P. Laurent Boisverd a prononcé, le 5 octobre, le panégyrique de S. François à Rosemont (Montréal) et le T. R. P. Thomas Couët à Notre-Dame des Sept Allégresses des Trois-Rivières.

— S. E. le cardinal Mundelein, archevêque de Chicago, a béni solennellement, le 13 septembre, le nouveau couvert d'Etudes de la Province St-Joseph, à River Forest, près Chicago. Les trois sermons de circonstance furent prêchés par S. G. Mgr McNicholas, O.P., archevêque de Cincinnati, et les RR. PP. Healy et Ripple, O.P., Prédicateurs Généraux. Les novices étudiants en philosophie sont là au nombre de 102, tandis que le Collège théologique de Washington en compte 78.

— *La Revue Dominicaine commencera en janvier prochain une série régulière de Bulletins du Droit canonique alternant avec des Consultations canoniques sur divers points de nature à intéresser les fidèles et surtout les prêtres. Les messieurs du clergé désireux de soumettre certaines questions à l'étude peuvent s'adresser dès maintenant aux RR. PP. Augustin Leduc, J.C.D., et Louis-Marie Sylvaïn, J.C.D., 95, Avenue Empress, Ottawa.*

— Le R. P. Couture a prêché le sermon de circonstance, le 25 octobre, au Conventum des anciens élèves de l'Académie Sainte-Brigide, Montréal.

— Le R. P. Légaré prêchera le 15 novembre en l'église Notre-Dame de Montréal, à l'occasion de la Saint-Stanislas, fête patronale de l'Association du Bien-Etre de l'Enfance.

FRA DOMENICO.

L'ESPRIT DES LIVRES

LUCIEN HUDON. — "Lexique technique anglais-français : automobilisme et radio". (Association technologique de langue française, Ottawa).

L'automobile, le sans-fil sous toutes ses formes, comme d'ailleurs la plupart des applications modernes de la mécanique, créent un vocabulaire nouveau, sans cesse en mouvement, qui accentue le babel des langues. Chaque invention apporte son bagage d'expressions, et ces dernières envahissent en si grand nombre la conversation courante que la génération de 1925, déjà par plus d'un côté étrangère à l'homme de 1900, s'éloigne de plus en plus de son parent, et parle une langue différente pour exprimer des besoins inconnus il y a vingt-cinq ans.

Si le babel se constate en Europe, à plus forte raison l'observe-t-on au Canada, où l'anglais d'Angleterre, fortement pénétré de yankee, devient dans l'industrie la langue de la majorité. Le groupe français d'Amérique, attaqué de toutes parts par les vocables de cette majorité, semblerait destiné à perdre son contact avec la langue maternelle, si des travailleurs perspicaces ne lui rappelaient opportunément que l'industrie parle français depuis toujours.

Parmi les traducteurs officiels fixés à Ottawa, d'aucuns, peut-être trop rares, remplissent leurs loisirs par l'étude; ils ont à tel point le souci honnête de l'expression juste qu'ils ne se contentent pas facilement des à-peu-près et accumulent par milliers les fiches indicatrices. Un jour ou l'autre leurs notes prennent d'importantes proportions, et comme ils sont avant tout généreux, ils offrent au public l'honorable résultat de leurs continuelles recherches.

Tel est le cas de M. J.-Lucien Hudon, traducteur au bureau fédéral des brevets, qui vient de produire un lexique de la plus belle utilité sur l'automobile et le radio. L'Association technologique de langue française, fondée il y a quelques années par M. Louis d'Ornano, a pris soin de publier l'ouvrage.

Depuis vingt ans M. Hudon a travaillé seul à cette compilation. Devenu fonctionnaire comme tout le monde à Ottawa, l'auteur a eu des avatars intéressants avant d'entrer au service de l'Etat. Facteur d'orgues, accordeur de pianos, marchand de musique, il est arrivé tard au rond-de-cuir, qu'il a transformé immédiatement. Refusant d'appartenir à la catégorie des parasites intrigants, il s'est mis à la tâche, et c'est de là que viennent les six mille cinq cents et quelques mots français de son lexique, répartis entre cent cinquante pages serrées. La traduction se compliquait du *slang* américain, qui chaque jour supplante l'anglais en Amérique, mais M. Hudon a pu se retrouver dans ce méandre de *localismes*, dont la plupart viennent de Détroit. Ce n'est pas un faible mérite.

M. Hudon aura des imitateurs. Quatre ou cinq de ses collègues préparent des travaux de même nature sur des sujets embrouillés — chemins de fer, botanique, ichthyologie, mines, géologie — que probablement l'Association technologique publiera. L'exemple est trop beau pour ne pas être suivi. Encore faudra-t-il que l'Etat et le public consentent à s'apercevoir que ces travaux existent. Quoi

qu'il en soit de la nature ingrate des recherches et des compilations, de l'indifférence du public à leur égard, M. Hudon peut être fier des résultats obtenus, comme l'Association technologique doit être contente de reprendre l'orientation première qu'elle avait un moment oubliée.

Jules TREMBLAY.

E. JOMBART. — "Le Mariage". 1 vol. in-12, 84 pages, Paris, Téqui, 1925. (3 frs.)

La librairie Téqui publie en opuscule les articles écrits pour l'*Interdiocésaine*, en 1924, par M. l'abbé E. Jombard. Ce n'est pas un traité complet sur le sujet; c'est, plus modestement, le "rappel de quelques notions canoniques et morales." Bien que ces pages s'adressent immédiatement au clergé français, leur utilité peut cependant franchir les limites du pays de l'auteur, et elle le mérite: L'on y trouvera une excellente traduction de tous les canons du code relatifs au mariage: par d'heureuses subdivisions en titres et sous-titres et aussi par la bonne impression matérielle, le traité canonique du mariage devient plus clair; les canons qui ont une difficulté spéciale ou qui ont donné lieu à des interprétations divergentes sont, *en général*, signalés. — L'on regrette, sans doute, que l'auteur ne soit pas complet, p. ex. sur les fiançailles, ou sur l'interprétation du mot *curé* dans le *forme* du mariage, ou sur les discussions au sujet du C. 1099; malgré cela, ce petit traité mérite d'être dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques: qui n'a pas le loisir de consulter les grands traités classiques de Gasparri, de De Smet, de De Backer, de Cappello, de Vermeersch ou de Blat, etc., y trouvera souvent le renseignement désiré. C'est, pour le droit canonique du mariage, un vade-mecum, un peu l'équivalent d'un Arregui pour la morale.

A. L.

Abbé GRIMAUD. — "Prêtre?... Pourquoi Pas?..." — 1 vol. in-12, VIII-136 p., 47 illustrations par M. l'abbé Constant Rouaud. Paris, Téqui; Montréal: Granger; Québec, Garneau.

Charmant ouvrage de propagande pour répandre à profusion, sous formes d'histoires vécues, précédées d'un aperçu doctrinal, suivies d'une courte morale, les idées concernant le Sacerdoce.

Voici les sujets que traitent les récits vivants et vécus dont se compose le volume:

Ce qu'est le Prêtre. — Ce qu'est la Messe. — Importance du Prêtre. — La plus belle carrière. — Les aptitudes pour le sacerdoce. — Il faut remplacer les prêtres qui vieillissent. — Qui se substituera aux victimes de la guerre? — La grande Misère du manque de prêtres. — Le prêtre est l'Ange de sa famille. — L'Apostolat sacerdotal en famille. — Ce que peut une âme pieuse

pour les vocations. — Les futurs Prêtres recruteurs. — Le monde ennemi des vocations. Quand l'âme a vécu dans la nuit. — Les vacances, perte des vocations. — L'Apotolat des vocations. — Le centuple promis.

Ce livre, que les enfants liront malgré eux d'un bout à l'autre, est de nature à éveiller chez eux des pensées graves. Il les amènera à se poser la question: "Prêtre?... Pourquoi Pas?..."

Cet ouvrage peut être donné comme récompense aux enfants de chœur, enfants du catéchisme, élèves des écoles libres ou des institutions secondaires. Il fournit à tous ceux qu'angoissent la question du recrutement sacerdotal le moyen de parler aux enfants sans risque de les étonner ou de paraître indiscret, de la grande question du sacerdoce.

Si les *Futurs Prêtres* de M. l'abbé Grimaud contient toute la doctrine de la vocation, le *Pourquoi Pas?* se charge de la mettre en action.

ACCUSÉS DE RECEPTION

Analecta Ordinis Praedicatorum, numéro d'honneur de 200 p. dédié à S. E. le Cardinal André Frürwirth, Grand Pénitencier de l'Eglise, avec portrait au frontispice. Contient diverses études doctrinales et historiques, et plusieurs biographies importantes, entr'autres celles du Cardinal jubilaire et de Jean Wynyngghem, premier professeur dominicain à l'ancienne Université de Louvain. A la fin, une liste des cardinaux de l'Ordre depuis sa fondation.

Le Missione Domenicane all' Esposizione Vaticana del 1925. Tableau détaillé des missions dominicaines, publié par la revue mensuelle de Florence: *Memorie domenicane*. Illustrations abondantes sur papier glacé. Le résumé de la fin donne 36 missions (Europe, Asi, Afrique, Amérique, Océanie) confiées à 725 missionnaires, et ainsi réparties: 3 archidiocèses, 1 diocèse, 1 prélatrice *nullius*, 2 délégations apostoliques, 10 vicariats apostoliques, 4 préfectures apostoliques, 15 autres missions.

Vie de S. Pierre Claver, par un prêtre du diocèse de Montréal. Ce saint Jésuite est encore peu connu au Canada. Il faut remercier le prêtre zélé et instruit qui, après avoir l'an passé visité le tombeau son héros à Carthagène, en Colombie latine, a voulu fixier ses impressions dans un cadre fidèle et une lumière précise. Son travail sera utile non seulement aux paroissiens de St-Pierre Claver, mais à tous ceux qu'attire l'auréole des rares saints d'Amérique. S'adresser au Presbytère de St-Pierre Claver, boulevard St-Joseph, Montréal.